

Conditions générales applicables si vous utilisez des Authentificateurs RSA.

MODALITÉS DE TERAVIEW®

En utilisant Teraview, votre licence de sécurité personnelle (une « LSP ») ou votre authentificateur (un « Authentificateur RSA »), vous convenez des modalités suivantes (la « Convention ») :

1.0 **Octrois**

1.1 **Octroi** Teranet Inc. (« Teranet ») octroie au titulaire du compte (le « Titulaire du compte »), qui est âgé de dix-huit (18) ans et plus et qui est indiqué dans le formulaire de demande de Teraview approuvé (le « Formulaire de demande de Teraview »), et à chaque titulaire d'une LSP, qui est âgé de dix-huit (18) ans et plus et que le Titulaire du compte a dûment autorisé au moyen d'un formulaire de demande de licence de sécurité personnelle Portas et d'authentificateur RSA ou d'un formulaire de demande de services autorisés pour un groupe de Teranet approuvé (chacun, un « Formulaire de demande de LSP ») (chacun, un « Titulaire d'une LSP »), un droit personnel, limité, incessible, non exclusif et ne pouvant faire l'objet d'une sous-licence, qui leur permet d'accéder à la gamme de produits et de services d'information foncière en ligne de Teranet (« Teraview ») sur le site Web www.teraview.ca (ou le site Web qui pourrait le remplacer) (le « Site »), aux autres produits et services connexes ou non (les « Produits ») et aux Données (au sens donné à ce terme au paragraphe 5.2), qui peuvent tous être modifiés ou complétés conformément aux modalités de la présente Convention, et de s'en servir seulement aux fins légitimes énoncées dans les documents relatifs à Teraview publiés par Teranet. Pour plus de précision, le droit qui est octroyé par les présentes ne donne pas au Titulaire du compte ni au Titulaire d'une LSP le pouvoir de soumettre des documents en ligne, en version électronique, à des fins d'enregistrement au moyen de la fonction de création d'actes, d'effets ou d'instruments de Teraview sans remplir certaines exigences supplémentaires, y compris celles qui sont imposées par le directeur de l'enregistrement des immeubles. Si Teranet vous octroie le droit de prévisualiser des Données officielles, y compris les plans (une « Prévisualisation »), vous pourrez utiliser la fonction de Prévisualisation, en l'état, pour établir si le plan ou les autres Données officielles portent effectivement sur le bien foncier au sujet duquel vous avez besoin des Données officielles et à aucune autre fin. Pour toutes les autres utilisations autorisées par la LSP, vous devrez acheter les Données officielles. Teranet peut, pour le compte de la Province d'Ontario, a) suspendre votre Compte ou votre Authentifiant ou votre accès au Site, aux Services ou au Contenu ou b) exercer les droits de résiliation qui sont prévus dans les présentes modalités d'utilisation si vous avez utilisé la fonction de Prévisualisation à une fin autre que les fins autorisées ci-dessus.

1.2 **Comptes, LSP et Authentificateurs RSA** Une LSP est requise pour accéder à Teraview et un Authentificateur RSA est requis pour utiliser certaines fonctionnalités de Teraview. Une fois qu'elle a approuvé le Formulaire de demande de Teraview, Teranet ouvre un compte Teraview unique (le « Compte ») à l'intention du Titulaire du compte, dont ce dernier est responsable. Seuls les Titulaires d'une LSP dûment autorisés et en règle ont accès au Compte. Il incombe au Titulaire du compte de confirmer le niveau d'accès aux Produits qui est octroyé à chaque Titulaire d'une LSP et d'indiquer si un Titulaire d'une LSP a droit à un Authentificateur RSA. Un (1) seul Compte est ouvert pour une société par actions, un cabinet d'avocats ou un particulier, sauf approbation à l'effet contraire de Teranet. Chaque Titulaire du compte et Titulaire d'une LSP doit disposer au moins d'une LSP valide afin d'accéder au Compte. Chaque Titulaire d'une LSP est lié par les modalités de la présente Convention, les Formulaires de demande de LSP et les modalités d'utilisation des licences de sécurité personnelle Portas et des authentificateurs RSA (la « Convention relative à la LSP »), en leur version modifiée par Teranet, le cas échéant.

1.3 Restrictions applicables à l'utilisation

- a) Sauf si la présente Convention le permet expressément, Teraview, les Produits, les Données et le Site ne peuvent être utilisés dans les situations ou aux fins suivantes :
 - (i) dans le cadre d'une société de services, de ventes en bloc, d'un service informatique ou d'une entreprise à temps partagé;
 - (ii) pour créer une base de données dans un format électronique ou un autre format ou aux fins du regroupement ou de la diffusion de données (à des fins autres que l'archivage interne du Titulaire du compte ou du Titulaire d'une LSP);
 - (iii) aux fins de la revente des Données ou d'éléments de celles-ci;
 - (iv) à quelque fin ou de quelque manière que ce soit qui perturbe Teraview, les Produits, les Données, le Site, le réseau de Teranet ou d'autres tiers utilisateurs ou leur cause des dommages;
 - (v) pour perpétrer un acte criminel ou un autre type d'acte illégal;
 - (vi) dans le cadre de l'utilisation ou du lancement d'un système, d'un script ou d'un processus automatisé, y compris les « robots », les « robots d'indexation », les « programmes de messagerie en différé » ou les « testeurs de chargement », qui accèdent à Teraview de manière automatisée ou d'une manière qui permet d'envoyer davantage de messages de demande au cours d'une période donnée qu'un être humain pourrait raisonnablement produire pendant la même période au moyen de Teraview.
- b) Teraview, les Produits, les Données et le Site ne peuvent être altérés, notamment en tentant de les traduire, de les désosser, de les décompiler, de les désassembler ou de les modifier.
- c) Teraview, les Produits, les Données et le Site ne peuvent être fusionnés avec un autre système sans l'approbation préalable de Teranet, que celle-ci peut refuser de donner, à son entière discrétion; toutefois, la disposition qui précède ne doit pas limiter le pouvoir d'un Titulaire d'une LSP d'utiliser les versions XML des Données fournies par Teranet en vue de préparer des documents, y compris au moyen de logiciels ou de services de préparation de documents de tiers dont Teranet a approuvé l'intégration à Teraview, aux Produits, aux Données ou au Site.
- d) aucune Donnée ne peut être extraite ou copiée, sauf si les paragraphes 5.2 et 11.1 des présentes le permettent expressément. Sans limiter la portée des autres restrictions énoncées dans la présente Convention, il est strictement interdit d'avoir recours au grattage d'écran, au grattage de bases de données ou à des pratiques ou des opérations similaires relativement à Teraview, aux Produits, aux Données et au Site.

1.4 Restrictions visant à protéger les intérêts de tiers

Ni le Titulaire du compte ni le Titulaire d'une LSP ne doit a) octroyer de sous-licence permettant à une autre personne physique ou morale, y compris le gouvernement des États-Unis ou un organisme de réglementation de celui-ci, d'accéder à Teraview, au Site, aux Produits ou aux Données ou b) violer un droit d'auteur, un brevet, une marque de commerce ou un secret commercial de Teranet, des membres de son groupe, de ses concédants de licence ou de ses fournisseurs.

2.0 **Frais et modes de paiement**

- 2.1 **Frais** Les frais imputés à un Compte sont engagés au nom du Titulaire du compte par des Titulaires d'une LSP qui sont des particuliers ou par des représentants autorisés du Titulaire du compte. Le Titulaire du compte est responsable de l'ensemble des frais, y compris les taxes, engagés par lui-même ou par un Titulaire d'une LSP ou un utilisateur autorisé par le Titulaire du compte qui accède au Compte ou l'utilise pour régler les achats de produits et de services. Les frais sont facturés conformément aux tarifs et aux modalités d'établissement des prix établis par Teranet et majorés des taxes applicables supplémentaires. Si les frais et les taxes ou les modalités de paiement relatifs à l'utilisation de Produits et de services fournis par des personnes autres que Teranet (y compris les frais imposés par une autorité gouvernementale) sont modifiés sur remise d'un avis de moins de quarante-cinq (45) jours à Teranet, cette dernière pourra les modifier immédiatement sans en aviser le Titulaire du compte. Dans tous les autres cas, Teranet peut modifier les frais et les modalités de paiement en donnant un avis de dix (10) jours au Titulaire du compte. Nonobstant ce qui précède, Teranet peut, à sa discrétion raisonnable, imposer des frais supplémentaires dans le cadre de l'administration du Compte et des LSP.
- 2.2 **Établissement des prix et frais de mise à jour** Les prix actuellement en vigueur de Teraview et des Produits sont indiqués dans les listes de prix correspondantes. Les nouvelles versions de Teraview ou ses versions à jour peuvent être obtenues contre paiement des frais supplémentaires indiqués dans les listes de prix de Teraview et des Produits.
- 2.3 **Paiement et Compte de dépôt Teranet** En signant le Formulaire de demande de Teraview, le Titulaire du compte autorise le fait qu'un paiement soit fait à Teranet, par carte de crédit ou par chèque; après avoir prélevé les frais d'installation de Teraview sur ce paiement, Teranet verse le solde au compte de dépôt Teranet du Titulaire du compte (le « Compte de dépôt Teranet ») pour que le montant de ce compte corresponde à celui qui a été établi à l'avance (le « Solde du compte de dépôt ») et qui est indiqué dans le formulaire en question. Teranet accède au Compte de dépôt Teranet aux fins du paiement des frais et des taxes, selon le montant qu'elle stipule.
- 2.4 **Moyens de conserver le Solde du compte de dépôt Teranet** Une fois le Compte de dépôt Teranet ouvert, le Titulaire du compte doit y conserver le Solde du compte de dépôt au moyen de l'une ou l'autre des options suivantes :
- a) l'Option de paiement par chèque qui est décrite au paragraphe 2.6 ci-après;
 - b) l'Option de paiement par rechargement du compte de dépôt (paiement au moyen de prélèvements automatiques (les « Prélèvement automatiques ») effectués sur des comptes bancaires désignés) qui est décrite à l'alinéa 2.7a) ci-après.
- Dans un cas comme dans l'autre, Teranet peut augmenter le montant du Solde du compte de dépôt requis en donnant un avis de trente (30) jours au Titulaire du compte ou le réduire sans avis. Si un Compte de dépôt Teranet indique un solde négatif, cela pourra entraîner la suspension du Compte connexe jusqu'à ce que le solde redevienne positif.
- 2.5 **Mandataire de la Couronne** Teranet perçoit des droits de cession immobilière et d'autres frais prévus par la loi auprès du Titulaire du compte et verse les sommes requises à la Couronne du chef de l'Ontario et, s'il y a lieu, à la municipalité applicable. Le Titulaire du compte reconnaît que Teranet agit à titre de mandataire de la Couronne ou de la municipalité et que la Couronne ou la municipalité peut exercer des recours en cas de non-paiement des droits de cession immobilière et des autres frais prévus par la loi.

2.6 Option de paiement par chèque Selon l'Option de paiement par chèque décrite dans le Formulaire de demande de Teraview, le Titulaire du compte qui choisit de s'en prévaloir pour réapprovisionner son Compte de dépôt Teranet doit remettre des chèques à l'ordre de Teranet selon le montant requis pour réapprovisionner son Compte de dépôt Teranet de manière à ce qu'il atteigne le Solde du compte de dépôt requis et, le cas échéant, pour couvrir les frais de chèque sans provision ou les autres frais bancaires que Teranet a engagés afin a) de présenter les chèques du Titulaire du compte et b) d'accéder aux comptes bancaires désignés dans le cadre de l'Option de paiement aux fins de l'enregistrement électronique qui est décrite à l'alinéa 2.7b). Le Titulaire du compte devrait prévoir un délai de remise et de traitement suffisamment long de manière que les fonds puissent être déposés dans son Compte de dépôt Teranet avant qu'il en ait besoin.

2.7 Prélèvements automatiques aux termes de conventions relatives aux modalités de paiement Au moyen de l'Option de paiement par rechargement du compte de dépôt et de l'Option de paiement aux fins de l'enregistrement électronique, le Titulaire du compte peut autoriser Teranet à effectuer des Prélèvements automatiques sur des comptes bancaires désignés relativement à l'utilisation que lui-même et ses titulaires d'une LSP et représentants autorisés font de Teraview et des Produits.

- a) Selon l'Option de paiement par rechargement du compte de dépôt, qui est décrite dans le Formulaire de demande de Teraview, le Titulaire du compte peut choisir d'avoir recours aux Prélèvements automatiques pour maintenir le Solde du compte de dépôt requis aux fins du paiement des frais, y compris les taxes, engagés par lui-même et par ses Titulaires d'une LSP et, le cas échéant, des frais de chèque sans provision et d'autres frais que Teranet a engagés afin d'accéder aux comptes bancaires du Titulaire du compte dans le cadre de l'Option de paiement par rechargement du compte de dépôt et de l'Option de paiement aux fins de l'enregistrement électronique qui est décrite à l'alinéa 2.7b). S'il décide d'avoir recours à l'Option de paiement par rechargement du compte de dépôt, le Titulaire du compte devra signer la convention relative aux modalités de paiement (la « CMP ») figurant dans le Formulaire de demande de Teraview et la renvoyer à Teranet. La CMP autorise Teranet à effectuer des Prélèvements automatiques sur un compte bancaire désigné, appelé le compte de dépôt bancaire (le « CDB »).
- b) Selon l'Option de paiement aux fins de l'enregistrement électronique qui est décrite dans le Formulaire de demande de Teraview, si un Titulaire d'une LSP autorisé utilise Teraview pour créer des documents en ligne en version électronique et les soumettre à des fins d'enregistrement, le Titulaire du compte devra avoir recours aux Prélèvements automatiques pour payer les frais applicables, comme les frais d'enregistrement (y compris des frais prévus par la loi et des frais de service) et les droits de cession immobilière et d'autres taxes applicables. Teranet débite régulièrement un compte bancaire d'enregistrement électronique (un « CBEE ») désigné au fur et à mesure que ces frais, droits et taxes sont engagés par le Titulaire du compte et par ses Titulaires d'une LSP ou deviennent payables par ces derniers. Le Titulaire du compte renonce à être avisé du montant d'un Prélèvement automatique ou du moment où celui-ci sera effectué avant le traitement de celui-ci. Teranet consigne toutes les opérations effectuées dans Teraview aux fins de l'administration du système Teraview. Chaque fois que l'instruction d'enregistrer des documents en ligne en version électronique est donnée, elle est réputée comporter l'autorisation de débiter des frais d'enregistrement (et des frais prévus par la loi et des frais de service) et des droits de cession immobilière et d'autres taxes applicables du CBEE désigné du Titulaire du compte. Il incombe entièrement au Titulaire du compte de s'assurer que la totalité des lois, des règlements ou des autres exigences ayant trait à la gestion des fonds en fiducie sont respectés à tous les égards. Le Titulaire du compte qui choisit l'Option de paiement aux fins de l'enregistrement électronique doit signer la CMP comprise dans le Formulaire de demande de Teraview et la renvoyer à Teranet. La CMP autorise Teranet à effectuer des Prélèvements automatiques sur le CBEE désigné.

- c) Si le CDB ou le CBEE est détenu au nom d'une personne autre que le Titulaire du compte, celui-ci déclare et garantit qu'il a le droit d'autoriser Teranet à accéder à ce compte bancaire et il devra fournir une preuve de son pouvoir de le faire sur demande.
- d) Si le Titulaire du compte nomme un Administrateur du compte de dépôt, il garantit et déclare que celui-ci a le droit d'autoriser Teranet à débiter le CDB. Pour remplacer l'Administrateur du compte de dépôt nommé à l'égard d'un Compte, le Titulaire du compte doit donner un avis écrit à Teranet. Le remplacement prend effet dès que Teranet a reçu l'avis écrit en question.
- e) Teranet peut modifier la fréquence des Prélèvements automatiques sur remise d'un avis.
- f) L'une ou l'autre des parties peut révoquer une CMP conformément à ses modalités, sans révoquer la présente Convention dans son intégralité.
- g) Si un Prélèvement automatique n'est pas conforme aux modalités de la présente Convention et de la CMP, outre les droits de recours énoncés dans la présente Convention ou dans la CMP, le Titulaire du compte pourrait disposer de certains autres droits de recours. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de recours, le Titulaire du compte doit communiquer avec son institution financière ou visiter le site Web www.paiements.ca.

2.8 Intérêt Les frais et les taxes impayés seront assujettis à des intérêts de un pour cent (1 %) par mois après trente (30) jours, calculés mensuellement, soit un taux annuel effectif de douze virgule sept pour cent (12,7 %).

2.9 Garantie

- a) Sans restreindre les autres recours dont elle dispose, Teranet peut, à son entière discrétion et à quelque moment que ce soit, comme condition de l'utilisation de Teraview ou de l'un ou l'autre des Produits par le Titulaire du compte ou le Titulaire d'une LSP, exiger que le Titulaire du compte fournisse une garantie selon le montant et la forme qu'elle a exigés, agissant raisonnablement.
- b) Teranet peut détenir cette garantie relativement à toutes les obligations qui incombent au Titulaire du compte aux termes de la présente Convention, y compris les dettes contractées dans le cadre de l'utilisation de Teraview, des Produits ou des Données, les frais prévus par la loi et les frais payables en cas de violation de la présente Convention.
- c) Si la totalité ou une partie de la somme que Teranet peut réaliser aux termes de la garantie lui est versée à quelque moment que ce soit, le Titulaire du compte devra, à la demande de Teranet, ramener le montant de la garantie au montant initial stipulé par Teranet.

2.10 Relevés et Prélèvements automatiques effectués aux termes d'une CMP

- a) Si cette option est offerte, Teranet pourrait permettre au Titulaire du compte, moyennant des frais et sur demande, d'avoir accès en ligne à des relevés périodiques indiquant les paiements effectués à l'égard de chaque Titulaire d'une LSP et représentant autorisé du Titulaire du compte. Ces relevés comprennent des renseignements sur les Prélèvements automatiques effectués aux termes d'une CMP, qui s'affichent dans un délai raisonnable après la date du débit.
- b) Nonobstant ce qui précède, un Prélèvement automatique autorisé par une CMP n'est pas assujetti à la réception de tels relevés par le Titulaire d'une LSP ou par le représentant autorisé du Titulaire du compte.

- 2.11 **Erreurs dans les frais facturés** Le Titulaire du compte doit aviser Teranet de toute erreur dans les frais facturés dans les trente (30) jours suivant la réception du relevé. Après cette période de trente (30) jours, le Titulaire du compte sera réputé avoir renoncé à exercer quelque recours que ce soit à l'encontre de Teranet afin de demander un crédit.

3.0 **Durée et résiliation**

- 3.1 **Durée** Sauf disposition contraire des présentes, la présente Convention entre en vigueur, dans le cas du Titulaire du compte, au moment où Teranet accepte son Formulaire de demande de Teraview et, dans le cas de chaque Titulaire d'une LSP autorisé par le Titulaire du compte, au moment où le Titulaire d'une LSP accepte la Convention relative à la LSP. La présente Convention demeure en vigueur à moins que Teranet ou le Titulaire du compte donne un avis écrit préalable de soixante (60) jours à l'autre partie de son intention de la résilier. Si Teranet ou le Titulaire du compte résilie la présente Convention pour quelque motif que ce soit, cela entraînera la révocation automatique, sans autre avis, de chaque LSP relative au Compte applicable.

- 3.2 **Résiliation** Nonobstant le paragraphe 3.1, Teranet peut résilier la présente Convention avec effet immédiat à la date à laquelle elle donne un avis écrit au Titulaire du compte à ce sujet ou suspendre les droits du Titulaire du compte ou de l'un ou l'autre des Titulaires d'une LSP aux termes des présentes sans avis dans les situations suivantes : a) le Titulaire du compte ou le Titulaire d'une LSP ne se conforme pas à l'une ou l'autre des modalités de la présente Convention, d'une Convention relative à la LSP ou d'un autre formulaire ou d'une autre convention mentionné dans la présente Convention, ce qui comprend un défaut de paiement des sommes impayées; b) dans le cas d'un Titulaire d'une LSP seulement, Teranet révoque sa LSP ou son Authentificateur RSA; c) le Titulaire du compte ou le Titulaire d'une LSP qui est un particulier décède ou devient incompetent; d) le Titulaire du compte ou le Titulaire d'une LSP cesse de répondre aux exigences supplémentaires prévues par la loi ou par la convention d'enregistrement conclue avec le directeur de l'enregistrement des immeubles, si celui-ci a autorisé le Titulaire du compte à demander l'enregistrement de certains documents, ou aux exigences supplémentaires du Barreau du Haut-Canada (s'il y a lieu), de l'Association des arpenteurs-géomètres de l'Ontario (s'il y a lieu) ou d'autres ministères ou organismes gouvernementaux ou organismes de réglementation; e) Teranet estime, agissant raisonnablement, que l'authentifiant d'accès à Teraview ou aux Produits du Titulaire du compte ou du Titulaire d'une LSP a été compromis; f) une loi ou un règlement gouvernemental limite ou empêche la collecte ou l'utilisation de renseignements personnels, y compris des données fournies par la Province d'Ontario, ou l'octroi de licences d'utilisation de tels renseignements; g) le Titulaire du compte ou le Titulaire d'une LSP fait faillite ou devient insolvable ou fait une cession de ses biens au profit de ses créanciers, un séquestre est nommé conformément à quelque effet, acte ou instrument que ce soit ou à l'égard de quelque bien que ce soit ou une ordonnance est rendue ou une résolution est adoptée en vue de la liquidation de l'entreprise du Titulaire du compte. Pour plus de précision, une suspension, au sens où on l'entend dans les présentes, ne constitue pas une résiliation de la présente Convention et le Titulaire du compte ou les Titulaires d'une LSP, selon le cas, qui en font l'objet continueront d'être liés par les modalités des présentes pendant la durée de la suspension. Le Titulaire du compte ou le Titulaire d'une LSP qui fait l'objet d'une suspension ne peut accéder à Teraview en utilisant un autre Compte.

- 3.3 **Suspension en raison de la compromission du Compte** Teranet peut suspendre sur-le-champ votre accès à votre Compte, au Site, à la totalité ou à une partie des Services ou à la totalité ou à une partie du Contenu (selon le cas) si elle juge, agissant raisonnablement, que l'authentifiant d'accès à votre Compte ou aux Services a été compromis. Pour plus de précision, une suspension, au sens où on l'entend dans les présentes, ne constitue pas une résiliation des présentes modalités d'utilisation et vous continuez à être lié par celles-ci pendant la durée de la suspension. Plutôt que de résilier les présentes modalités d'utilisation, Teranet pourrait aussi suspendre votre compte. Vous ne pouvez accéder aux Services en utilisant un autre compte ou les coordonnées d'un autre utilisateur.

3.4 Remboursements en cas de résiliation Si la présente Convention est résiliée pour quelque raison que ce soit, Teranet remettra au Titulaire du compte un relevé final indiquant les frais, les droits et les taxes exigibles ou impayés. Le Titulaire du compte doit régler les sommes impayées immédiatement et Teranet peut prendre les mesures nécessaires afin que le règlement soit fait à partir de l'un ou l'autre des comptes suivants :

- a) le CDB ou le CBEE du Titulaire du compte aux termes d'une CMP;
- b) le Compte de dépôt Teranet.

Une fois que tous les frais exigibles et autres frais relatifs aux Produits seront réglés, Teranet remettra le solde, le cas échéant, dans le Compte de dépôt Teranet du Titulaire du compte et libérera les garanties qu'elle détenait conformément au paragraphe 2.9 des présentes.

4.0 Matériel, réparation et modifications

4.1 Modifications à apporter à Teraview Certains éléments et certaines caractéristiques peuvent être ajoutés à Teraview ou aux Produits ou en être retirés et Teranet peut aussi, à quelque moment que ce soit, sur remise d'un préavis d'au moins quarante-huit (48) heures au Titulaire du compte, modifier Teraview ou les Produits.

4.2 Matériel du Titulaire du compte Le Titulaire du compte a la responsabilité d'acheter, d'installer et d'utiliser un ordinateur ou d'autres types de matériel nécessaires au bon fonctionnement de Teraview et des Produits et qui respectent la configuration et les paramètres stipulés par Teranet. Le Titulaire du compte utilise ce matériel à ses frais et à ses risques et assume le coût des lignes de communication jusqu'au point d'accès à distance le plus près offert par Teranet ainsi que les frais d'interurbain et de connexion applicables.

4.3 Réparation Si le Site, Teraview ou les Produits ne fonctionnent pas à tous les égards importants conformément aux spécifications mises à jour par Teranet, cette dernière ou son mandataire désigné fera tous les efforts nécessaires pour les réparer à ses frais. Teranet, ou son mandataire désigné, peut imposer des frais, à son entière discrétion, selon ses tarifs réguliers, à l'égard des services de soutien qu'elle doit fournir en raison de ce qui suit :

- a) une erreur de l'utilisateur;
- b) la configuration du réseau ou du matériel informatique du Titulaire d'une LSP ou du Titulaire du compte;
- c) le fait que le Site, Teraview ou les Produits soient utilisés avec un système d'exploitation ou un logiciel tiers à l'égard duquel le fabricant n'offre pas de service de soutien ou qui est incompatible avec le Site, Teraview ou les Produits, comme il est indiqué dans les spécifications et les lignes directrices publiées par Teranet.

5.0 Modalités propres aux services de bases de données

5.1 Services de bases de données Teraview fournit un accès à distance en ligne aux données sur les brefs d'exécution de la province d'Ontario (la « Base de données des brefs ») et à la base de données des documents fonciers de la Province d'Ontario de Teranet (« POLARIS »). POLARIS et la Base de données des brefs sont collectivement appelés les « Bases de données ».

- 5.2 Restrictions applicables à l'utilisation** Sauf indication contraire dans les présentes, aucune donnée ni aucun renseignement ou document tiré des Bases de données (les « Données ») ne peut être copié, extrait, reproduit, republié, téléchargé en amont, affiché, transmis, encadré, utilisé à des fins commerciales ou distribué de quelque manière ou par quelque moyen que ce soit, étant entendu qu'une seule copie des Données en question peut être imprimée à des fins personnelles et non commerciales seulement, à la condition que tous les avis de droit d'auteur ou d'autres droits de propriété soient reproduits. Pour plus de précision, seulement dans les cas où cela est nécessaire, un Titulaire d'une LSP peut fournir une copie des Données applicables à l'un de ses clients qui en a véritablement et absolument besoin dans le cadre de ses activités professionnelles relatives à la prestation de services juridiques, d'arpentage ou autres, à la condition que le client en question utilise les données en question strictement à ses propres fins et ne les utilise pas en violation de la présente Convention ou de la documentation sur Teraview ou sur les Produits publiée par Teranet. Quiconque reproduit ou distribue les Données, ou quelque partie que ce soit de celles-ci, ou y accède, sans autorisation s'expose à de lourdes sanctions civiles ou pénales et sera poursuivi dans la mesure maximale permise par la loi.
- 5.3 Exactitude des documents servant à la création d'actes, d'effets ou d'instruments** Lorsqu'un Titulaire du compte ou un Titulaire d'une LSP soumet un document par l'intermédiaire de la fonction de création d'actes, d'effets ou d'instruments de Teraview et reçoit une confirmation de réception automatique, Teranet garantit seulement qu'elle a reçu un document. Elle ne garantit ni le contenu du document ni le fait que le document sera bien enregistré. Il incombe entièrement au Titulaire du compte ou au Titulaire d'une LSP de vérifier le contenu et l'exactitude du document soumis. Teranet agit seulement à titre d'intermédiaire passif et n'assume aucune responsabilité envers le Titulaire du compte, un Titulaire d'une LSP ou un tiers relativement aux dommages qui pourraient résulter du fait qu'un document n'a pu être déposé ou n'a pas été déposé correctement.
- 5.4 Garantie relative à la recherche de titres dans POLARIS** Nonobstant toute autre disposition à l'effet contraire de la présente Convention, Teranet déclare et garantit par les présentes que Teraview, lorsqu'il est utilisé à des fins de recherche de titres sur POLARIS, remplit les conditions suivantes :
- a) il convient aux fins expressément décrites dans la documentation y ayant trait; toutefois, Teranet ne peut être tenue responsable aux termes des présentes si l'accès à POLARIS est interrompu ou suspendu sans que cela soit sa faute;
 - b) il reproduit avec exactitude les renseignements qui sont contenus dans POLARIS et les parties conviennent que la responsabilité de Teranet en cas de violation de cette garantie explicite est limitée à l'indemnité que le Titulaire du compte ou le Titulaire d'une LSP aurait le droit de recevoir à partir de la Caisse d'assurance des droits immobiliers en vertu de l'article 57 de la *Loi sur l'enregistrement des droits immobiliers*, L.R.O. 1990, chap. L.5, en sa version modifiée, et de l'article 116 de la *Loi sur l'enregistrement des actes*, L.R.O. 1990, chap. R.20, en sa version modifiée (la « Caisse d'assurance ») si le Titulaire du compte ou le Titulaire d'une LSP avait obtenu les renseignements en question auxquels il s'est fié directement de POLARIS, plutôt que par l'intermédiaire de Teraview ou des Produits.
- 5.5 Aucune garantie de la Province d'Ontario** Aucune disposition de la présente Convention n'est destinée à rendre nul un droit ou un recours que le Titulaire du compte pourrait avoir à l'encontre de la Caisse d'assurance. Le Titulaire du compte reconnaît que la Province d'Ontario ne donne aucune garantie, explicite ou implicite, à l'égard des Bases de données ou de quelque autre Produit que ce soit qui est fourni par Teraview ou son intermédiaire. La Province d'Ontario ne peut être tenue responsable, que ce soit envers le Titulaire du compte, le Titulaire d'une LSP ou une autre personne physique ou morale, des dommages directs, indirects ou particuliers, quels qu'ils soient, y compris les pertes de revenus, de profits ou d'économies, la perte ou l'endommagement de données ou un autre type de perte commerciale ou économique, même si elle a été informée de la possibilité que de tels

dommages surviennent, ou des réclamations faites par un tiers. Le présent article s'applique sans égard au fait que la responsabilité résulte de la violation d'une modalité fondamentale ou d'une violation fondamentale de la présente Convention. Le Titulaire du compte et les Titulaires d'une LSP reconnaissent que Teranet a accès aux documents déposés auprès de la Province d'Ontario et que le présent paragraphe s'applique au profit de la Province d'Ontario et que celle-ci peut l'invoquer.

6.0 **Indemnisation touchant la propriété intellectuelle**

6.1 **Propriété intellectuelle** Teranet est propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur Teraview, les Produits, les Données, les Bases de données et le Site, y compris toutes les modifications qui pourraient y être apportées, ainsi que sur la totalité des documents, logos, noms et documentations de soutien connexes qui sont fournis aux termes de la présente Convention, ou est autorisée à les utiliser sous licence.

6.2 **Indemnisation touchant la propriété intellectuelle** Sous réserve du paragraphe 6.3 et des limitations de responsabilité prévues au paragraphe 7.1, Teranet indemnise le Titulaire du compte et les Titulaires d'une LSP et les tient quittes de l'ensemble des dommages, des pertes et des frais qu'ils pourraient engager ou subir ou dont ils pourraient devenir responsables en raison d'une réclamation faite à leur encontre par un tiers, dans la mesure où cette réclamation repose sur une allégation selon laquelle Teraview ou un Produit, selon la forme dans laquelle ceux-ci sont habituellement fournis sur le Site au Titulaire du compte ou aux Titulaires d'une LSP et utilisés dans les limites de la portée de la présente Convention, à l'exclusion expresse des Données, viole un brevet, un droit d'auteur, un secret commercial, une marque de commerce ou un autre droit de propriété intellectuelle canadien d'un tiers, et s'engage à les défendre dans une telle situation, sous réserve des conditions suivantes : a) Teranet est avisée d'une telle réclamation sans délai par écrit; b) Teranet est autorisée à assumer la défense ou le règlement d'une telle réclamation; c) sur demande de Teranet, le Titulaire du compte et les Titulaires d'une LSP lui offrent une aide raisonnable dans le cadre de la défense ou du règlement d'une telle réclamation. Nonobstant ce qui précède, Teranet a le droit, mais non l'obligation, de participer à une réclamation prévue par le présent article, ou d'assumer sa défense et celle du Titulaire du compte ou des titulaires d'une LSP. Teranet peut, à son gré, en cas de poursuite ou d'injonction pour contrefaçon aux termes des présentes, ou en prévision de la probabilité d'une telle poursuite ou injonction, (i) obtenir pour le Titulaire du compte ou les Titulaires d'une LSP le droit de continuer à utiliser Teraview ou le Produit, (ii) remplacer Teraview ou le Produit par une version non contrefaite, (iii) modifier Teraview ou le Produit de manière à éviter la contrefaçon ou (iv) cesser d'offrir Teraview ou le Produit touché et rembourser les droits de licence ou d'abonnement que le Titulaire du compte lui a versés à l'avance à leur égard, calculés au prorata sur une période de quatre (4) ans.

6.3 **Exclusions** Le paragraphe 6.2 ne s'applique pas aux réclamations qui découlent (i) de la modification de Teraview ou d'un Produit par le Titulaire du compte ou le Titulaire d'une LSP, (ii) de l'utilisation de Teraview ou d'un Produit d'une manière qui n'est pas conforme à la documentation applicable, (iii) de l'utilisation de Teraview ou d'un Produit avec un autre produit ou service qui n'est pas fourni par Teranet ou (iv) de l'utilisation de Teraview ou d'un Produit d'une autre manière qui n'est pas prévue par la présente Convention. Les dispositions du présent article 6 énoncent la responsabilité entière et exclusive qui pourra être attribuée à Teranet et à ses fournisseurs et les seuls et uniques recours que le Titulaire du compte ou le Titulaire d'une LSP pourra exercer dans l'éventualité où des réclamations correspondant à celles qui sont décrites au paragraphe 6.2 seraient présentées.

7.0 **Limitation de responsabilité**

7.1 **Limitation de responsabilité**

- a) Teranet de même que les membres de son groupe, ses fournisseurs, ses mandataires, ses employés, ses consultants, ses conseillers et ses représentants (collectivement, les « Parties affiliées à Teranet ») ne peuvent en aucun cas être tenus responsables envers le Titulaire du compte, un Titulaire d'une LSP ou un tiers (i) d'une situation résultant de la présente Convention, de Teraview, d'un Produit, de Données, des Bases de données, du Site, d'une LSP, d'un Authentificateur RSA ou d'un autre produit ou service fourni aux termes de la présente Convention (y compris la documentation, l'installation, les systèmes d'autoassistance, le service à la clientèle et les services de soutien technique) (collectivement, les « Autres services »), ni du caractère adéquat, du fonctionnement ou du non-fonctionnement de Teraview, d'un Produit, des Données, des Bases de données, du Site, d'une LSP, d'un Authentificateur RSA ou des Autres services ou de l'un ou l'autre d'entre eux (sous réserve de l'article 5), (ii) des réclamations, des poursuites, des pertes ou des dommages, y compris les pertes de revenus, de profits ou d'économies, la perte ou l'endommagement de données, un autre type de perte commerciale ou économique ou les dommages directs, indirects et particuliers, quels qu'ils soient, (iii) des réclamations faites par un tiers (sous réserve du paragraphe 6.2), (iv) des produits ou des services fournis par l'intermédiaire d'un tiers (y compris les Autres services), (v) de la défaillance ou du non-fonctionnement du produit d'un tiers ou (vi) des logiciels de tiers qui font partie de Teraview, d'un produit, des Bases de données, du Site, d'une LSP, d'un Authentificateur RSA ou d'un Autre service.
- b) Sans restreindre les limitations de responsabilité prévues dans la présente Convention, la responsabilité globale maximale de Teranet et des Parties affiliées à Teranet envers le Titulaire du compte, les Titulaires d'une LSP et les représentants autorisés du Titulaire du compte relativement à quelque réclamation que ce soit qui se rapporte à la présente Convention, à Teraview, aux Produits, aux Données, aux Bases de données, au Site, à une LSP, à un Authentificateur RSA ou à un Autre service ne peut dépasser la moins élevée des sommes suivantes, soit dix mille dollars (10 000 \$) ou le montant des frais que le Titulaire du compte a effectivement versés à Teranet aux termes de la présente Convention en contrepartie de l'utilisation de Teraview, des Produits, des Données, des Bases de données, du Site, d'une LSP, d'un Authentificateur RSA ou d'Autres services fournis par Teranet aux termes de la présente Convention au cours de la période de douze (12) mois qui a précédé la date de la réclamation, sans tenir compte des frais imposés par des tiers dans le cadre de l'utilisation de Teraview, des Produits, des Données et des Autres services (y compris les frais prévus par la loi).
- c) Les limitations de responsabilité énoncées dans le présent paragraphe 7.1 s'appliquent sans égard au fait que la responsabilité résulte ou non d'un acte de négligence, de la violation d'une modalité fondamentale ou d'une violation fondamentale de la présente Convention et même si Teranet et les Parties affiliées à Teranet, ou l'une ou l'autre d'entre elles, ont été informées de la possibilité que de tels dommages surviennent.

7.2 Limitation de responsabilité dans le cadre de utilisation Nonobstant le paragraphe 7.1, si l'utilisation de Teraview ou d'un Produit échoue en raison d'une défaillance de Teraview, du Produit ou d'autres pièces d'équipement de Teranet, la seule responsabilité de Teranet sera de rembourser au Titulaire du compte, si celui-ci lui en fait la demande par écrit, les frais relatifs à l'utilisation en question. Teranet ne pourra être tenue responsable, aux termes de la présente Convention, de quelque situation que ce soit à l'égard de laquelle le Titulaire du compte ou le Titulaire d'une LSP obtient un recouvrement ou est indemnisé en vertu de la loi ou de toute autre entente.

7.3 **Recours** Les recours prévus par la présente Convention sont les seuls recours exclusifs que le Titulaire du compte et les Titulaires d'une LSP peuvent exercer.

8.0 **Exonération de garanties**

8.1 **Aucune garantie** Sauf pour ce qui est des garanties explicites et des indemnités prévues aux articles 5 et 6 des présentes, Teranet ne donne aucune garantie relativement à Teraview, aux Produits, aux Données, aux Bases de données, au Site, à une LSP, à un Authentificateur RSA ou aux Autres services qu'elle fournit aux termes de la présente Convention. Teranet fournit Teraview, les Produits, les Données, les Bases de données, le Site, les LSP, les Authentificateurs RSA et les Autres services aux termes de la présente Convention « tels quels », sans autre garantie, déclaration ou condition, explicite ou implicite, y compris des garanties ou des conditions d'exactitude, d'intégralité, d'actualité, de qualité marchande ou d'adaptabilité à une fin particulière ou celles découlant de la loi, de l'usage du commerce ou d'une conduite habituelle. Sauf pour ce qui est des garanties explicites et des indemnités prévues aux articles 5 et 6, Teranet ne donne aucune garantie ni ne fait aucune déclaration relativement à l'utilisation ou aux résultats de l'utilisation de Teraview, des Produits, des Données, des Bases de données, du Site, des LSP, des Authentificateurs RSA et des Autres services en ce qui a trait à leur bien-fondé, à leur exactitude, à leur fiabilité ou à leur sécurité ou à quelque autre égard que ce soit. Nonobstant toute disposition de la présente Convention, ni Teranet ni les Parties affiliées à Teranet ni aucune autre personne dont la base de données ou un autre Produit est exploité ou distribué par Teranet ne garantissent que quelque Produit ou Base de données que ce soit ou quelque donnée ou document que ce soit qui est contenu dans une base de données est complet et totalement exact ou qu'un Produit fonctionnera sans défaillance ou sans interruption.

8.2 **Autres fournisseurs** Il se pourrait que certains Produits soient élaborés, fournis, exploités ou entretenus par des personnes autres que Teranet. Teranet ne peut donner ni ne donne aucune garantie quant à l'exactitude, à l'intégralité, à l'actualité, à la qualité marchande ou à l'adaptabilité à une fin particulière de tels Produits. En raison des provenances diverses des Produits, des retards, des omissions ou des inexactitudes pourraient survenir. Teranet décline expressément toute garantie quant aux logiciels de tiers qui font partie de Teraview, des Produits, des Bases de données, du Site ou des Autres services.

9.0 **Indemnisation**

9.1 **Indemnité** Le Titulaire du compte, chacun des Titulaires d'une LSP et chacun des représentants autorisés du Titulaire du compte indemnisent Teranet, les membres de son groupe, ses fournisseurs, ses mandataires, ses employés, ses consultants, ses conseillers et ses représentants (les « Parties indemnisées ») et les tiennent quittes de l'ensemble des coûts, des dommages, des pertes ou des frais que les Parties indemnisées ou l'une ou l'autre d'entre elles pourraient engager ou subir ou dont elles pourraient devenir responsables en raison d'une réclamation faite par un tiers à leur encontre alléguant qu'ils ont utilisé Teraview, les Produits, les Données, les Bases de données, le Site, une LSP, un Authentificateur RSA ou d'Autres services sans autorisation, illégalement ou de manière inappropriée, ou qu'une telle utilisation a été faite dans le cadre de leur Compte, ou que le Titulaire du compte ou le Titulaire d'une LSP a violé la présente Convention.

10.0 **Renseignements confidentiels et exclusifs**

10.1 **Renseignements confidentiels et exclusifs** Teraview, les Produits et les Bases de données comportent des renseignements confidentiels et exclusifs et des secrets commerciaux. Le Titulaire du compte et les Titulaires d'une LSP reconnaissent que Teraview, les Produits et les Bases de données ainsi que leurs diverses composantes ont nécessité beaucoup d'efforts et sont issus d'un long processus d'analyse et de sélection. Quiconque utilise, reproduit ou distribue Teraview, les Produits ou

les Bases de données, ou quelque partie que ce soit de ceux-ci, ou y accède, sans autorisation sera poursuivi dans la mesure maximale permise par la loi et s'expose à de lourdes sanctions civiles ou pénales. Lorsque le Titulaire du compte et les Titulaires d'une LSP contrôlent l'accès à Teraview et aux Produits ainsi que les Données, ils doivent faire preuve de prudence raisonnable en ce qui a trait à l'accès à ceux-ci, à leur utilisation et à leur stockage.

11.0 **Importation et Exportation**

11.1 Exportation de données Le Titulaire du compte et les Titulaires d'une LSP pourront exporter les données de facturation qui remontent à un maximum de deux (2) ans comme il est indiqué dans le présent paragraphe. Les données de facturation qui remontent à plus de deux (2) ans seront archivées et, par conséquent, ne figureront pas sur les bordereaux récapitulatifs de facturation ou les bordereaux récapitulatifs des taxes et frais indiqués sur la facture. Le Titulaire du compte qui souhaite consulter les données de facturation qui remontent à plus de deux (2) ans doit faire parvenir une demande spéciale au centre de service à la clientèle. Le Titulaire du compte et les Titulaires d'une LSP peuvent, au moyen de la fonction d'exportation des données de facturation (*billing export*), sauvegarder les renseignements sur leur facturation et autres renseignements sur leur Compte dans un fichier. Le Titulaire d'une LSP peut, au moyen de la fonction de téléchargement de fichiers textes POLARIS^{MD}, faire une copie des données d'enregistrement foncier qui figurent dans la base de données POLARIS uniquement s'il doit les intégrer immédiatement aux documents qu'il est en train de préparer aux fins internes de son entreprise dans le cadre d'une opération d'enregistrement foncier précise ou à une autre fin en se conformant au paragraphe 5.2. Les données tirées de POLARIS ne peuvent être ni stockées ni réutilisées dans le cadre d'une autre opération d'enregistrement foncier ni être utilisées à quelque autre fin que ce soit.

11.2 Importation de documents Le Titulaire du compte et les Titulaires d'une LSP sont entièrement responsables du contenu des documents, des fichiers et des autres renseignements (collectivement, les « Fichiers ») qui sont importés sur Teraview et Teranet agit seulement à titre d'intermédiaire passif aux fins de la transmission en ligne de tels Fichiers. Il incombe entièrement au Titulaire du compte et aux Titulaires d'une LSP de créer et de conserver des copies de sauvegarde de tous les Fichiers. Le Titulaire du compte et les Titulaires d'une LSP conviennent que Teranet se réserve le droit de supprimer (ou de faire supprimer) de ses serveurs les Fichiers dont elle estime, à son entière discrétion, qu'ils pourraient endommager ses systèmes ou les systèmes de ses fournisseurs ou concédants de licence ou l'exposer ou exposer ses fournisseurs ou concédants de licence à des responsabilités, et le Titulaire du compte et les Titulaires d'une LSP donnent à Teranet et à ses représentants autorisés le droit d'accès nécessaire pour procéder à une telle suppression et y consentent. Si Teranet décide de supprimer de tels Fichiers, elle en avisera le Titulaire du compte dans un délai de un (1) jour ouvrable. Le Titulaire du compte et les Titulaires d'une LSP renoncent à faire quelque réclamation que ce soit relativement à une telle suppression de Fichier.

11.3 Garanties relatives aux Fichiers Le Titulaire du compte et chacun des Titulaires d'une LSP déclarent et garantissent que leurs Fichiers remplissent les conditions suivantes : (i) ils ne violent ni ne violeront aucun droit d'auteur, brevet, marque de commerce, secret commercial ou autre droit exclusif, ou droit de publicité ou de protection des renseignements personnels; (ii) ils ne violent ni ne violeront aucune loi ou ordonnance ni aucun règlement, y compris ceux qui régissent le contrôle des exportations, la concurrence déloyale, les pratiques discriminatoires et la publicité mensongère; (iii) ils ne sont ni ne seront diffamatoires sur le plan commercial; (iv) ils ne sont ni ne seront obscènes, pornographiques ou contraires aux lois canadiennes de quelque autre manière que ce soit; (v) ils ne contiennent ni ne contiendront aucun virus ni aucune autre routine de programmation nuisible.

11.4 Vérification de l'exactitude Lorsque des données sont importées ou exportées de la façon indiquée au présent article 11 ou soumises de quelque autre manière que ce soit au moyen de Teraview, d'un

Produit ou d'un Autre service, il incombe entièrement au Titulaire du compte ou au Titulaire d'une LSP d'en vérifier l'exactitude et la qualité et de s'assurer de leur adaptabilité aux fins auxquelles il les destine.

12.0 **Accès, protection des renseignements personnels et sécurité**

12.1 **Liens** Teranet pourrait afficher sur le Site certains liens qui permettent au Titulaire du compte, au Titulaire d'une LSP et à leurs utilisateurs de quitter le Site et de se connecter directement aux sites liés. Teranet fournit ces liens à titre informatif seulement. Ces sites liés sont entièrement indépendants du Site et leur présence ne doit pas être interprétée comme si Teranet portait un jugement à leur égard ou à l'égard des renseignements, documents, produits ou services qu'ils offrent, était affiliée à ceux-ci ou les approuvait ou les endossait. Teranet n'est pas responsable du contenu des sites liés à l'un de ses sites ou des liens affichés sur un site lié. Lorsque le Titulaire du compte ou le Titulaire d'une LSP accède au site d'un tiers au moyen d'un lien, il perd la protection des renseignements personnels que lui offre le Site de Teranet et est assujéti à celle qui est offerte sur le site du tiers. Teranet ne peut garantir ni ne garantit que la politique en matière de protection des renseignements personnels des sites de tiers est identique à la sienne ou qu'elle prévoit les mêmes mécanismes de protection.

12.2 **Accès** Il incombe entièrement au Titulaire du compte d'obtenir un accès Internet et d'en assumer les frais.

12.3 **Politique en matière de protection des renseignements personnels** Le Titulaire du compte et le Titulaire d'une LSP conviennent respectivement que, au moyen des Produits, du Site, des Bases de données, des Autres services, d'une LSP ou d'un Authentificateur RSA, Teranet peut recueillir et communiquer des données statistiques et d'autres renseignements au sujet de l'utilisation que le Titulaire du compte et le Titulaire d'une LSP font des Produits, du Site, des Données, des Bases de données, des Autres services, d'une LSP ou d'un Authentificateur RSA et de certaines opérations effectuées au moyen de ceux-ci (les « Renseignements sur les opérations ») ainsi que certains renseignements personnels. L'utilisation de Teraview, des Produits, du Site, des Bases de données, des Autres services et de la LSP est assujétiée à la politique en matière de protection des renseignements personnels de Teranet, que l'on peut consulter à l'adresse <https://french.teranet.ca/legal-notice-and-security-statement/>. Cette politique, qui peut être modifiée sans avis, est intégrée aux présentes par renvoi. Le Titulaire du compte et le Titulaire d'une LSP conviennent respectivement que, en plus des autres fins décrites dans la politique en matière de protection des renseignements personnels, Teranet peut utiliser les Renseignements sur les opérations et les renseignements personnels aux fins suivantes : pour donner accès à Teraview, aux Produits, au Site, aux Données, aux Bases de données, aux Autres services, aux Authentificateurs RSA et aux LSP; pour assurer le bon fonctionnement et le soutien technique de Teraview, des Produits, du Site, des Bases de données, des Autres services, des Authentificateurs RSA et des LSP; aux fins de la facturation, de la comptabilité, de l'audit, de l'archivage et de l'administration; pour évaluer et comprendre le comportement et les préférences de ses clients et en tenir compte dans l'élaboration des caractéristiques et fonctionnalités futures; pour régler les problèmes techniques; pour appliquer la présente Convention; pour remplir les obligations en matière de présentation de l'information et d'audit prévues par contrat qui lui incombent envers le gouvernement, les organismes de réglementation et les fournisseurs dont les produits font partie de Teraview, des Produits, du Site, des Données, des Bases de données, des Autres services, des Authentificateurs RSA et des LSP ou s'y rapportent d'une autre manière; pour les regrouper à des fins de recherche et de statistiques et d'études de marché; pour les communiquer à ses entreprises affiliées, à ses fournisseurs, à ses partenaires et à ses sous-traitants qui s'en serviront dans le cadre de l'exécution de certaines fonctions ou de la prestation de certains services à Teranet; pour les communiquer à une autorité chargée de l'application de la loi ou à un organisme de réglementation ou d'autoréglementation, y compris un barreau ou un ordre d'arpenteurs-géomètres, qui a compétence dans le cadre d'une enquête effectuée par l'un ou l'autre

d'entre eux à l'égard de l'utilisation que le Titulaire du compte ou le Titulaire d'une LSP fait de Teraview, des Produits, du Site, des Données, des Bases de données, des Autres services, de son Authentificateur RSA et de sa LSP. Le Titulaire du compte et le Titulaire d'une LSP s'engagent respectivement à ne pas entraver ni tenter d'entraver la collecte et la communication de Renseignements sur les opérations ou de renseignements personnels. Teranet peut, dans le but d'assurer l'efficacité du processus de collecte, de stockage et d'utilisation de renseignements, transférer des renseignements personnels et des Renseignements sur les opérations à l'extérieur du Canada et le Titulaire du compte et le Titulaire d'une LSP consentent respectivement à un tel transfert. Sans restreindre la portée générale de la politique en matière de protection des renseignements personnels ou de ce qui précède, en utilisant Teraview, le Titulaire du compte et le Titulaire d'une LSP consentent respectivement expressément à ce que Teranet communique l'un ou l'autre de leurs renseignements personnels qu'elle pourrait tirer de Teraview, des Produits, du Site, des Données, des Bases de données, des Autres services, de leur Authentificateur RSA ou de leur LSP ou qui se rapportent à leur accès à ceux-ci, ou à l'utilisation qu'ils en font, à la Province d'Ontario, à ses ministères ou à ses organismes, aux fins de ces ministères ou organismes, et à ce que ces renseignements personnels soient communiqués à la Province d'Ontario, à ses ministères ou à ses organismes et à des organismes chargés de l'application de la loi ou à des organismes de réglementation qui ont compétence dans le cadre d'une enquête effectuée par l'un ou l'autre d'entre eux à l'égard du Titulaire du compte ou du Titulaire d'une LSP ou de l'utilisation que l'un ou l'autre d'entre eux fait de Teraview, des Produits, du Site, des Données, des Bases de données, des Autres services, de son Authentificateur RSA ou de sa LSP. Le Titulaire du compte et le Titulaire d'une LSP reconnaissent que (i) étant donné que l'Internet n'est pas un media sécurisé, aucune garantie ne peut être donnée quant à la protection de leurs renseignements personnels et (ii) les communications Internet sont, de par leur nature, susceptibles de faire l'objet de corruptions de données, d'accès non autorisés, d'interceptions et de retards.

12.4 Politique en matière de sécurité L'utilisation de Teraview, des Produits, du Site, des Données, des Bases de données et des Autres services est assujettie aux modalités de la déclaration de sécurité de Teranet, que l'on peut consulter à l'adresse <https://french.teranet.ca/legal-notice-and-security-statement/>. Cette déclaration, qui peut être modifiée sans avis, est intégrée aux présentes par renvoi. Le Titulaire du compte et le Titulaire d'une LSP reconnaissent que, bien que les mécanismes de sécurité de Teranet soient généralement conformes à ceux qui sont habituellement mis en œuvre dans le secteur au Canada, il n'est pas encore possible d'assurer entièrement la protection, la confidentialité et la sécurité des communications sur Internet et qu'aucune garantie ne peut donc être donnée à cet égard. Par conséquent, Teranet n'est pas responsable d'une atteinte à la vie privée, de la divulgation de renseignements ou du préjudice, des dommages ou des pertes qui pourraient découler de la transmission de quelque renseignement que ce soit dans le cadre de l'utilisation de Teraview, des Produits, du Site, des Données, des Bases de données et des Autres services.

12.5 Atteintes à la sécurité Le Titulaire du compte et les Titulaires d'une LSP s'engagent à ne pas tenter de porter atteinte à la sécurité de Teraview, des Produits, des Données, des Bases de données, du Site ou des Autres services, y compris (i) en se connectant à un Compte auquel ils ne sont pas autorisés à accéder ou (ii) en tentant de nuire à Teraview, aux Produits, aux Données, aux Bases de données, au Site ou aux Autres services ou de les perturber au moyen d'un virus, en surchargeant le serveur ou par tout autre moyen.

13.0 Dispositions générales

13.1 Les dispositions de la présente Convention qui sont destinées à demeurer en vigueur après la résiliation de la présente Convention, y compris les paragraphes 1.3, 1.4, 2.1, 2.3, 2.5, 2.6, 2.7, 3.3, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 11.2, 11.3, 12.3 et 12.4 et les articles 6, 7, 8, 9, 10 et 13, demeureront en vigueur après la résiliation de la présente Convention.

- 13.2 **Titre** Teranet, ses concédants de licence et ses fournisseurs conservent en tout temps le titre de propriété de Teraview, des Produits, des Données, des Bases de données, du Site et des Autres services. Teraview, les Produits, les Données, les Bases de données, le Site, les Autres services et les systèmes et les documents qui y sont associés sont exclusifs et sont protégés par les lois qui régissent le droit d'auteur et les autres droits de propriété intellectuelle.
- 13.3 **Utilisation des marques** La présente Convention ne comprend pas le droit d'utiliser le nom commercial, le logo et les marques de commerce connexes de Teranet ou de l'un ou l'autre de ses concédants de licence ou fournisseurs. L'affichage de ces marques de commerce sur Teraview, sur un Produit ou sur le Site ne signifie pas qu'une licence ou un droit d'utilisation a été octroyé à l'égard de celles-ci, sauf indication expresse.
- 13.4 **Vérification** Teranet ou ses représentants autorisés peuvent, agissant raisonnablement et après en avoir fait la demande au Titulaire du compte par écrit, examiner et inspecter les documents et les registres du Titulaire du compte ou de l'un ou l'autre des Titulaires d'une LSP ou des représentants autorisés du Titulaire du compte qui ont trait à Teraview, aux Produits, aux Données, aux Bases de données, au Site, aux Autres services et à la présente Convention pendant les heures d'ouverture habituelles. Sous réserve du paragraphe 12.3 des présentes, Teranet doit respecter le caractère confidentiel des renseignements relatifs aux activités commerciales et aux affaires internes du Titulaire du compte, du Titulaire d'une LSP ou des représentants autorisés du Titulaire du compte et ne pas les divulguer.
- 13.5 **Avis** Un avis donné aux termes de la présente Convention peut être remis en mains propres ou envoyé par la poste, par un service de messagerie, par télécopieur ou par courrier électronique ou, s'il s'agit d'un avis donné par Teranet, il peut être affiché sur Teraview, sur le Produit applicable, sur le Site ou sur un autre site Web de Teranet. Sauf disposition contraire de la présente Convention, un avis est réputé avoir été reçu le cinquième jour ouvrable suivant la mise à la poste s'il est envoyé par courrier ordinaire, à la date de la livraison s'il est envoyé par un service de messagerie, le jour ouvrable suivant la date de l'envoi s'il est envoyé par télécopieur ou par courrier électronique ou le jour ouvrable suivant la date de l'affichage s'il est affiché sur Teraview, sur le Produit applicable, sur le Site ou sur un autre site Web de Teranet.
- 13.6 **Cession** Teranet peut céder la présente Convention ou les droits et obligations qui y sont prévus, en totalité ou en partie, sans devoir obtenir quelque consentement que ce soit. Le Titulaire du compte ou le Titulaire d'une LSP peut céder la présente Convention ou les droits et obligations qui y sont prévus, mais seulement à condition d'obtenir le consentement écrit préalable de Teranet. Toute tentative de la part du Titulaire du compte ou du Titulaire d'une LSP de céder les droits ou les obligations prévus par la présente Convention sera nulle et non avenue en l'absence d'un tel consentement écrit préalable.
- 13.7 **Lois applicables** Le Titulaire du compte et les Titulaires d'une LSP reconnaissent que Teraview, certains Produits, les Bases de données, le Site ou les Autres services peuvent être fournis par des tiers qui résident et exercent leurs activités à l'extérieur de la province d'Ontario ou peuvent être hébergés sur des ordinateurs situés à l'extérieur de cette province. Nonobstant ce qui précède, le Titulaire du compte et les Titulaires d'une LSP reconnaissent que leur utilisation de Teraview, des Produits, des Bases de données, du Site et des Autres services sera réputée avoir eu lieu uniquement dans la province d'Ontario, au Canada, et que la présente Convention et les différends qui pourraient découler de son objet sont régis par les lois de la province d'Ontario, au Canada, et par les lois du Canada qui s'appliquent dans cette province. Les Parties consentent expressément à la compétence d'attribution et de lieu exclusive des tribunaux de l'Ontario relativement à toutes les actions, à tous les différends ou à toutes les controverses qui pourraient découler des présentes, sauf en ce qui a trait aux injonctions, qu'une partie est libre de demander et d'obtenir dans quelque territoire que ce soit qu'elle juge approprié.

- 13.8 **Disjonction** Si l'une ou l'autre des dispositions de la présente Convention est jugée illégale, nulle ou inexécutoire, elle sera réputée séparable des présentes et cela ne compromettra aucunement la validité ou le caractère exécutoire des autres dispositions.
- 13.9 **Modifications** Certains documents et certaines caractéristiques peuvent être ajoutés au Site, à Teraview, aux Produits, aux Bases de données ou aux Données ou en être retirés. Teranet peut aussi, à quelque moment que ce soit, apporter d'autres modifications au Site, à Teraview, aux Produits, aux Bases de données ou aux Données. Teranet peut modifier les modalités de la présente Convention. Sauf si cela est stipulé dans les présentes, Teranet peut modifier toutes les dispositions de la présente Convention avec effet immédiat sur remise d'un avis au Titulaire du compte, ce qu'elle peut faire par voie électronique ou en affichant les modifications sur le Site ou sur Teraview. Si le Titulaire du compte ou le Titulaire d'une LSP continue à utiliser Teraview après que le Titulaire du compte a reçu un avis l'informant qu'une modification a été apportée aux modalités de la présente Convention, le Titulaire du compte et le Titulaire d'une LSP seront réputés avoir accepté la modification. Il est conseillé au Titulaire du compte et au Titulaire d'une LSP d'examiner régulièrement le site Web de Teranet pour se tenir au courant de ces modifications.
- 13.10 **Intégralité de l'entente** La présente Convention ainsi que tous les Formulaires de demande de Teraview, les Formulaires de demande de LSP, les Conventions relatives à la LSP applicables et les autres conventions accessoires dont il est question dans la présente Convention constituent l'entente intégrale intervenue entre les parties relativement à l'accès à Teraview, aux Produits, aux Données, aux Bases de données, au Site et aux Autres services par le Titulaire du compte et le Titulaire d'une LSP et à l'utilisation que ceux-ci en font et, en cas de divergence entre les modalités d'une commande que le Titulaire du compte a soumise à Teranet et les présentes modalités, les présentes modalités auront préséance.
- 13.11 **Titres** Les titres qui figurent dans la présente Convention ont été insérés uniquement pour en faciliter la consultation et ne doivent avoir aucune incidence sur l'interprétation de celle-ci.
- 13.12 **Langue** En cas de conflit ou de divergence entre la version anglaise et la version française de la présente Convention, la version anglaise de la présente Convention prévaudra.
- 13.13 **Marques de commerce** Teranet, le logo sous forme d'arches de Teranet, Portas, Teraview, le logo de Teraview et POLARIS sont des marques de commerce de Teranet Inc. Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs. Tous droits réservés.
- 13.14 **Cas de force majeure** Sauf pour ce qui est du paiement, aucune des deux parties n'est responsable des dommages-intérêts découlant d'un retard ou d'un défaut dans l'exécution des obligations prévues dans les présentes si le retard ou le défaut en question résulte de conditions qui sont indépendantes de sa volonté, y compris des catastrophes naturelles, des restrictions gouvernementales (y compris le refus d'octroyer des licences relatives aux services connexes ou autres licences nécessaires ou l'annulation de telles licences), des guerres, des actes terroristes, des désastres naturels, des interruptions de travail, des insurrections ou d'autres causes indépendantes de la volonté raisonnable de la partie dont les activités sont touchées.

Conditions générales applicables à l'utilisation de l'authentification multifacteur

MODALITÉS DE TERAVIEW®

En utilisant Teraview et votre licence de sécurité personnelle (une « LSP »), vous convenez des modalités suivantes (la « Convention ») :

1.0 **Octrois**

- 1.1 **Octroi** Teranet Inc. (« Teranet ») octroie au titulaire du compte (le « Titulaire du compte »), qui est âgé de dix-huit (18) ans et plus et qui est indiqué dans le formulaire de demande de Teraview approuvé (le « Formulaire de demande de Teraview »), et à chaque titulaire d'une LSP, qui est âgé de dix-huit (18) ans et plus et que le Titulaire du compte a dûment autorisé au moyen d'un formulaire de demande de licence de sécurité personnelle Portas ou d'un formulaire de demande de services autorisés pour un groupe de Teranet approuvé (chacun, un « Formulaire de demande de LSP ») (chacun, un « Titulaire d'une LSP »), un droit personnel, limité, incessible, non exclusif et ne pouvant faire l'objet d'une sous-licence, qui leur permet d'accéder à la gamme de produits et de services d'information foncière en ligne de Teranet (« Teraview ») sur le site Web www.teraview.ca (ou le site Web qui pourrait le remplacer) (le « Site »), aux autres produits et services connexes ou non (les « Produits ») et aux Données (au sens donné à ce terme au paragraphe 5.2), qui peuvent tous être modifiés ou complétés conformément aux modalités de la présente Convention, et de s'en servir seulement aux fins légitimes énoncées dans les documents relatifs à Teraview publiés par Teranet. Pour plus de précision, le droit qui est octroyé par les présentes ne donne pas au Titulaire du compte ni au Titulaire d'une LSP le pouvoir de soumettre des documents en ligne, en version électronique, à des fins d'enregistrement au moyen de la fonction de création d'actes, d'effets ou d'instruments de Teraview sans remplir certaines exigences supplémentaires, y compris celles qui sont imposées par le directeur de l'enregistrement des immeubles. Si Teranet vous octroie le droit de prévisualiser des Données officielles, y compris les plans (une « Prévisualisation »), vous pourrez utiliser la fonction de Prévisualisation, en l'état, pour établir si le plan ou les autres Données officielles portent effectivement sur le bien foncier au sujet duquel vous avez besoin des Données officielles et à aucune autre fin. Pour toutes les autres utilisations autorisées par la LSP, vous devrez acheter les Données officielles. Teranet peut, pour le compte de la Province d'Ontario, a) suspendre votre Compte ou votre Authentifiant ou votre accès au Site, aux Services ou au Contenu ou b) exercer les droits de résiliation qui sont prévus dans les présentes modalités d'utilisation si vous avez utilisé la fonction de Prévisualisation à une fin autre que les fins autorisées ci-dessus.
- 1.2 **Comptes, LSP et AMF** Une LSP est requise pour accéder à Teraview et Teranet peut exiger l'utilisation d'identifiants d'authentification multifacteur et de méthodes d'authentification (notamment les messages textes, les courriels, les applications d'authentification, la vérification par téléphone ou tout autre facteur d'authentification approuvé par Teranet (collectivement, une « AMF »)) pour utiliser certaines fonctionnalités de Teraview. Une fois qu'elle a approuvé le Formulaire de demande de Teraview, Teranet ouvre un compte Teraview unique (le « Compte ») à l'intention du Titulaire du compte, dont ce dernier est responsable. Seuls les Titulaires d'une LSP dûment autorisés et en règle ont accès au Compte. Il incombe au Titulaire du compte de confirmer le niveau d'accès aux Produits qui est octroyé à chaque Titulaire d'une LSP. Un (1) seul Compte est ouvert pour une société par actions, un cabinet d'avocats ou un particulier, sauf approbation à l'effet contraire de Teranet. Chaque Titulaire du compte et Titulaire d'une LSP doit disposer au moins d'une LSP valide afin d'accéder au Compte. Chaque Titulaire d'une LSP est lié par les modalités de la présente Convention, les Formulaires de demande de LSP et les modalités d'utilisation des licences de sécurité personnelle Portas (la « Convention relative à la LSP »), en leur version modifiée par Teranet, le cas échéant.

1.3 Restrictions applicables à l'utilisation

- a) Sauf si la présente Convention le permet expressément, Teraview, les Produits, les Données et le Site ne peuvent être utilisés dans les situations ou aux fins suivantes :
 - (i) dans le cadre d'une société de services, de ventes en bloc, d'un service informatique ou d'une entreprise à temps partagé;
 - (ii) pour créer une base de données dans un format électronique ou un autre format ou aux fins du regroupement ou de la diffusion de données (à des fins autres que l'archivage interne du Titulaire du compte ou du Titulaire d'une LSP);
 - (iii) aux fins de la revente des Données ou d'éléments de celles-ci;
 - (iv) à quelque fin ou de quelque manière que ce soit qui perturbe Teraview, les Produits, les Données, le Site, le réseau de Teranet ou d'autres tiers utilisateurs ou leur cause des dommages;
 - (v) pour perpétrer un acte criminel ou un autre type d'acte illégal;
 - (vi) dans le cadre de l'utilisation ou du lancement d'un système, d'un script ou d'un processus automatisé, y compris les « robots », les « robots d'indexation », les « programmes de messagerie en différé » ou les « testeurs de chargement », qui accèdent à Teraview de manière automatisée ou d'une manière qui permet d'envoyer davantage de messages de demande au cours d'une période donnée qu'un être humain pourrait raisonnablement produire pendant la même période au moyen de Teraview.
- b) Teraview, les Produits, les Données et le Site ne peuvent être altérés, notamment en tentant de les traduire, de les désosser, de les décompiler, de les désassembler ou de les modifier.
- c) Teraview, les Produits, les Données et le Site ne peuvent être fusionnés avec un autre système sans l'approbation préalable de Teranet, que celle-ci peut refuser de donner, à son entière discrétion; toutefois, la disposition qui précède ne doit pas limiter le pouvoir d'un Titulaire d'une LSP d'utiliser les versions XML des Données fournies par Teranet en vue de préparer des documents, y compris au moyen de logiciels ou de services de préparation de documents de tiers dont Teranet a approuvé l'intégration à Teraview, aux Produits, aux Données ou au Site.
- d) aucune Donnée ne peut être extraite ou copiée, sauf si les paragraphes 5.2 et 11.1 des présentes le permettent expressément. Sans limiter la portée des autres restrictions énoncées dans la présente Convention, il est strictement interdit d'avoir recours au grattage d'écran, au grattage de bases de données ou à des pratiques ou des opérations similaires relativement à Teraview, aux Produits, aux Données et au Site.

- ### 1.4 Restrictions visant à protéger les intérêts de tiers
- Ni le Titulaire du compte ni le Titulaire d'une LSP ne doit a) octroyer de sous-licence permettant à une autre personne physique ou morale, y compris le gouvernement des États-Unis ou un organisme de réglementation de celui-ci, d'accéder à Teraview, au Site, aux Produits ou aux Données ou b) violer un droit d'auteur, un brevet, une marque de commerce ou un secret commercial de Teranet, des membres de son groupe, de ses concédants de licence ou de ses fournisseurs.

2.0 **Frais et modes de paiement**

- 2.1 **Frais** Les frais imputés à un Compte sont engagés au nom du Titulaire du compte par des Titulaires d'une LSP qui sont des particuliers ou par des représentants autorisés du Titulaire du compte. Le Titulaire du compte est responsable de l'ensemble des frais, y compris les taxes, engagés par lui-même ou par un Titulaire d'une LSP ou un utilisateur autorisé par le Titulaire du compte qui accède au Compte ou l'utilise pour régler les achats de produits et de services. Les frais sont facturés conformément aux tarifs et aux modalités d'établissement des prix établis par Teranet et majorés des taxes applicables supplémentaires. Si les frais et les taxes ou les modalités de paiement relatifs à l'utilisation de Produits et de services fournis par des personnes autres que Teranet (y compris les frais imposés par une autorité gouvernementale) sont modifiés sur remise d'un avis de moins de quarante-cinq (45) jours à Teranet, cette dernière pourra les modifier immédiatement sans en aviser le Titulaire du compte. Dans tous les autres cas, Teranet peut modifier les frais et les modalités de paiement en donnant un avis de dix (10) jours au Titulaire du compte. Nonobstant ce qui précède, Teranet peut, à sa discrétion raisonnable, imposer des frais supplémentaires dans le cadre de l'administration du Compte et des LSP.
- 2.2 **Établissement des prix et frais de mise à jour** Les prix actuellement en vigueur de Teraview et des Produits sont indiqués dans les listes de prix correspondantes. Les nouvelles versions de Teraview ou ses versions à jour peuvent être obtenues contre paiement des frais supplémentaires indiqués dans les listes de prix de Teraview et des Produits.
- 2.3 **Paiement et Compte de dépôt Teranet** En signant le Formulaire de demande de Teraview, le Titulaire du compte autorise le fait qu'un paiement soit fait à Teranet, par carte de crédit ou par chèque; après avoir prélevé les frais d'installation de Teraview sur ce paiement, Teranet verse le solde au compte de dépôt Teranet du Titulaire du compte (le « Compte de dépôt Teranet ») pour que le montant de ce compte corresponde à celui qui a été établi à l'avance (le « Solde du compte de dépôt ») et qui est indiqué dans le formulaire en question. Teranet accède au Compte de dépôt Teranet aux fins du paiement des frais et des taxes, selon le montant qu'elle stipule.
- 2.4 **Moyens de conserver le Solde du compte de dépôt Teranet** Une fois le Compte de dépôt Teranet ouvert, le Titulaire du compte doit y conserver le Solde du compte de dépôt au moyen de l'une ou l'autre des options suivantes :
- a) l'Option de paiement par chèque qui est décrite au paragraphe 2.6 ci-après;
 - b) l'Option de paiement par rechargement du compte de dépôt (paiement au moyen de prélèvements automatiques (les « Prélèvements automatiques ») effectués sur des comptes bancaires désignés) qui est décrite à l'alinéa 2.7a) ci-après.
- Dans un cas comme dans l'autre, Teranet peut augmenter le montant du Solde du compte de dépôt requis en donnant un avis de trente (30) jours au Titulaire du compte ou le réduire sans avis. Si un Compte de dépôt Teranet indique un solde négatif, cela pourra entraîner la suspension du Compte connexe jusqu'à ce que le solde redevienne positif.
- 2.5 **Mandataire de la Couronne** Teranet perçoit des droits de cession immobilière et d'autres frais prévus par la loi auprès du Titulaire du compte et verse les sommes requises à la Couronne du chef de l'Ontario et, s'il y a lieu, à la municipalité applicable. Le Titulaire du compte reconnaît que Teranet agit à titre de mandataire de la Couronne ou de la municipalité et que la Couronne ou la municipalité peut exercer des recours en cas de non-paiement des droits de cession immobilière et des autres frais prévus par la loi.

2.6 Option de paiement par chèque Selon l'Option de paiement par chèque décrite dans le Formulaire de demande de Teraview, le Titulaire du compte qui choisit de s'en prévaloir pour réapprovisionner son Compte de dépôt Teranet doit remettre des chèques à l'ordre de Teranet selon le montant requis pour réapprovisionner son Compte de dépôt Teranet de manière à ce qu'il atteigne le Solde du compte de dépôt requis et, le cas échéant, pour couvrir les frais de chèque sans provision ou les autres frais bancaires que Teranet a engagés afin a) de présenter les chèques du Titulaire du compte et b) d'accéder aux comptes bancaires désignés dans le cadre de l'Option de paiement aux fins de l'enregistrement électronique qui est décrite à l'alinéa 2.7b). Le Titulaire du compte devrait prévoir un délai de remise et de traitement suffisamment long de manière que les fonds puissent être déposés dans son Compte de dépôt Teranet avant qu'il en ait besoin.

2.7 Prélèvements automatiques aux termes de conventions relatives aux modalités de paiement Au moyen de l'Option de paiement par rechargement du compte de dépôt et de l'Option de paiement aux fins de l'enregistrement électronique, le Titulaire du compte peut autoriser Teranet à effectuer des Prélèvements automatiques sur des comptes bancaires désignés relativement à l'utilisation que lui-même et ses titulaires d'une LSP et représentants autorisés font de Teraview et des Produits.

- a) Selon l'Option de paiement par rechargement du compte de dépôt, qui est décrite dans le Formulaire de demande de Teraview, le Titulaire du compte peut choisir d'avoir recours aux Prélèvements automatiques pour maintenir le Solde du compte de dépôt requis aux fins du paiement des frais, y compris les taxes, engagés par lui-même et par ses Titulaires d'une LSP et, le cas échéant, des frais de chèque sans provision et d'autres frais que Teranet a engagés afin d'accéder aux comptes bancaires du Titulaire du compte dans le cadre de l'Option de paiement par rechargement du compte de dépôt et de l'Option de paiement aux fins de l'enregistrement électronique qui est décrite à l'alinéa 2.7b). S'il décide d'avoir recours à l'Option de paiement par rechargement du compte de dépôt, le Titulaire du compte devra signer la convention relative aux modalités de paiement (la « CMP ») figurant dans le Formulaire de demande de Teraview et la renvoyer à Teranet. La CMP autorise Teranet à effectuer des Prélèvements automatiques sur un compte bancaire désigné, appelé le compte de dépôt bancaire (le « CDB »).
- b) Selon l'Option de paiement aux fins de l'enregistrement électronique qui est décrite dans le Formulaire de demande de Teraview, si un Titulaire d'une LSP autorisé utilise Teraview pour créer des documents en ligne en version électronique et les soumettre à des fins d'enregistrement, le Titulaire du compte devra avoir recours aux Prélèvements automatiques pour payer les frais applicables, comme les frais d'enregistrement (y compris des frais prévus par la loi et des frais de service) et les droits de cession immobilière et d'autres taxes applicables. Teranet débite régulièrement un compte bancaire d'enregistrement électronique (un « CBEE ») désigné au fur et à mesure que ces frais, droits et taxes sont engagés par le Titulaire du compte et par ses Titulaires d'une LSP ou deviennent payables par ces derniers. Le Titulaire du compte renonce à être avisé du montant d'un Prélèvement automatique ou du moment où celui-ci sera effectué avant le traitement de celui-ci. Teranet consigne toutes les opérations effectuées dans Teraview aux fins de l'administration du système Teraview. Chaque fois que l'instruction d'enregistrer des documents en ligne en version électronique est donnée, elle est réputée comporter l'autorisation de débiter des frais d'enregistrement (et des frais prévus par la loi et des frais de service) et des droits de cession immobilière et d'autres taxes applicables du CBEE désigné du Titulaire du compte. Il incombe entièrement au Titulaire du compte de s'assurer que la totalité des lois, des règlements ou des autres exigences ayant trait à la gestion des fonds en fiducie sont respectés à tous les égards. Le Titulaire du compte qui choisit l'Option de paiement aux fins de l'enregistrement électronique doit signer la CMP comprise dans le Formulaire de demande de Teraview et la renvoyer à Teranet. La CMP autorise Teranet à effectuer des Prélèvements automatiques sur le CBEE désigné.

- c) Si le CDB ou le CBEE est détenu au nom d'une personne autre que le Titulaire du compte, celui-ci déclare et garantit qu'il a le droit d'autoriser Teranet à accéder à ce compte bancaire et il devra fournir une preuve de son pouvoir de le faire sur demande.
- d) Si le Titulaire du compte nomme un Administrateur du compte de dépôt, il garantit et déclare que celui-ci a le droit d'autoriser Teranet à débiter le CDB. Pour remplacer l'Administrateur du compte de dépôt nommé à l'égard d'un Compte, le Titulaire du compte doit donner un avis écrit à Teranet. Le remplacement prend effet dès que Teranet a reçu l'avis écrit en question.
- e) Teranet peut modifier la fréquence des Prélèvements automatiques sur remise d'un avis.
- f) L'une ou l'autre des parties peut révoquer une CMP conformément à ses modalités, sans révoquer la présente Convention dans son intégralité.
- g) Si un Prélèvement automatique n'est pas conforme aux modalités de la présente Convention et de la CMP, outre les droits de recours énoncés dans la présente Convention ou dans la CMP, le Titulaire du compte pourrait disposer de certains autres droits de recours. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de recours, le Titulaire du compte doit communiquer avec son institution financière ou visiter le site Web www.paiements.ca.

2.8 Intérêt Les frais et les taxes impayés seront assujettis à des intérêts de un pour cent (1 %) par mois après trente (30) jours, calculés mensuellement, soit un taux annuel effectif de douze virgule sept pour cent (12,7 %).

2.9 Garantie

- a) Sans restreindre les autres recours dont elle dispose, Teranet peut, à son entière discrétion et à quelque moment que ce soit, comme condition de l'utilisation de Teraview ou de l'un ou l'autre des Produits par le Titulaire du compte ou le Titulaire d'une LSP, exiger que le Titulaire du compte fournisse une garantie selon le montant et la forme qu'elle a exigés, agissant raisonnablement.
- b) Teranet peut détenir cette garantie relativement à toutes les obligations qui incombent au Titulaire du compte aux termes de la présente Convention, y compris les dettes contractées dans le cadre de l'utilisation de Teraview, des Produits ou des Données, les frais prévus par la loi et les frais payables en cas de violation de la présente Convention.
- c) Si la totalité ou une partie de la somme que Teranet peut réaliser aux termes de la garantie lui est versée à quelque moment que ce soit, le Titulaire du compte devra, à la demande de Teranet, ramener le montant de la garantie au montant initial stipulé par Teranet.

2.10 Relevés et Prélèvements automatiques effectués aux termes d'une CMP

- a) Si cette option est offerte, Teranet pourrait permettre au Titulaire du compte, moyennant des frais et sur demande, d'avoir accès en ligne à des relevés périodiques indiquant les paiements effectués à l'égard de chaque Titulaire d'une LSP et représentant autorisé du Titulaire du compte. Ces relevés comprennent des renseignements sur les Prélèvements automatiques effectués aux termes d'une CMP, qui s'affichent dans un délai raisonnable après la date du débit.
- b) Nonobstant ce qui précède, un Prélèvement automatique autorisé par une CMP n'est pas assujetti à la réception de tels relevés par le Titulaire d'une LSP ou par le représentant autorisé du Titulaire du compte.

- 2.11 **Erreurs dans les frais facturés** Le Titulaire du compte doit aviser Teranet de toute erreur dans les frais facturés dans les trente (30) jours suivant la réception du relevé. Après cette période de trente (30) jours, le Titulaire du compte sera réputé avoir renoncé à exercer quelque recours que ce soit à l'encontre de Teranet afin de demander un crédit.

3.0 **Durée et résiliation**

- 3.1 **Durée** Sauf disposition contraire des présentes, la présente Convention entre en vigueur, dans le cas du Titulaire du compte, au moment où Teranet accepte son Formulaire de demande de Teraview et, dans le cas de chaque Titulaire d'une LSP autorisé par le Titulaire du compte, au moment où le Titulaire d'une LSP accepte la Convention relative à la LSP. La présente Convention demeure en vigueur à moins que Teranet ou le Titulaire du compte donne un avis écrit préalable de soixante (60) jours à l'autre partie de son intention de la résilier. Si Teranet ou le Titulaire du compte résilie la présente Convention pour quelque motif que ce soit, cela entraînera la révocation automatique, sans autre avis, de chaque LSP relative au Compte applicable.

- 3.2 **Résiliation** Nonobstant le paragraphe 3.1, Teranet peut résilier la présente Convention avec effet immédiat à la date à laquelle elle donne un avis écrit au Titulaire du compte à ce sujet ou suspendre les droits du Titulaire du compte ou de l'un ou l'autre des Titulaires d'une LSP aux termes des présentes sans avis dans les situations suivantes : a) le Titulaire du compte ou le Titulaire d'une LSP ne se conforme pas à l'une ou l'autre des modalités de la présente Convention, d'une Convention relative à la LSP ou d'un autre formulaire ou d'une autre convention mentionné dans la présente Convention, ce qui comprend un défaut de paiement des sommes impayées; b) dans le cas d'un Titulaire d'une LSP seulement, Teranet révoque sa LSP; c) le Titulaire du compte ou le Titulaire d'une LSP qui est un particulier décède ou devient incompetent; d) le Titulaire du compte ou le Titulaire d'une LSP cesse de répondre aux exigences supplémentaires prévues par la loi ou par la convention d'enregistrement conclue avec le directeur de l'enregistrement des immeubles, si celui-ci a autorisé le Titulaire du compte à demander l'enregistrement de certains documents, ou aux exigences supplémentaires du Barreau de l'Ontario (s'il y a lieu), de l'Association des arpenteurs-géomètres de l'Ontario (s'il y a lieu) ou d'autres ministères ou organismes gouvernementaux ou organismes de réglementation; e) Teranet estime, agissant raisonnablement, que l'authentifiant d'accès à Teraview ou aux Produits du Titulaire du compte ou du Titulaire d'une LSP a été compromis; f) une loi ou un règlement gouvernemental limite ou empêche la collecte ou l'utilisation de renseignements personnels, y compris des données fournies par la Province d'Ontario, ou l'octroi de licences d'utilisation de tels renseignements; g) le Titulaire du compte ou le Titulaire d'une LSP fait faillite ou devient insolvable ou fait une cession de ses biens au profit de ses créanciers, un séquestre est nommé conformément à quelque effet, acte ou instrument que ce soit ou à l'égard de quelque bien que ce soit ou une ordonnance est rendue ou une résolution est adoptée en vue de la liquidation de l'entreprise du Titulaire du compte. Pour plus de précision, une suspension, au sens où on l'entend dans les présentes, ne constitue pas une résiliation de la présente Convention et le Titulaire du compte ou les Titulaires d'une LSP, selon le cas, qui en font l'objet continueront d'être liés par les modalités des présentes pendant la durée de la suspension. Le Titulaire du compte ou le Titulaire d'une LSP qui fait l'objet d'une suspension ne peut accéder à Teraview en utilisant un autre Compte.

- 3.3 **Suspension en raison de la compromission du Compte** Teranet peut suspendre sur-le-champ votre accès à votre Compte, au Site, à la totalité ou à une partie des Services ou à la totalité ou à une partie du Contenu (selon le cas) si elle juge, agissant raisonnablement, que l'authentifiant d'accès à votre Compte ou aux Services a été compromis. Pour plus de précision, une suspension, au sens où on l'entend dans les présentes, ne constitue pas une résiliation des présentes modalités d'utilisation et vous continuez à être lié par celles-ci pendant la durée de la suspension. Plutôt que de résilier les présentes modalités d'utilisation, Teranet pourrait aussi suspendre votre compte. Vous ne pouvez accéder aux Services en utilisant un autre compte ou les coordonnées d'un autre utilisateur.

3.4 Remboursements en cas de résiliation Si la présente Convention est résiliée pour quelque raison que ce soit, Teranet remettra au Titulaire du compte un relevé final indiquant les frais, les droits et les taxes exigibles ou impayés. Le Titulaire du compte doit régler les sommes impayées immédiatement et Teranet peut prendre les mesures nécessaires afin que le règlement soit fait à partir de l'un ou l'autre des comptes suivants :

- a) le CDB ou le CBEE du Titulaire du compte aux termes d'une CMP;
- b) le Compte de dépôt Teranet.

Une fois que tous les frais exigibles et autres frais relatifs aux Produits seront réglés, Teranet remettra le solde, le cas échéant, dans le Compte de dépôt Teranet du Titulaire du compte et libérera les garanties qu'elle détenait conformément au paragraphe 2.9 des présentes.

4.0 Matériel, réparation et modifications

4.1 Modifications à apporter à Teraview Certains éléments et certaines caractéristiques peuvent être ajoutés à Teraview ou aux Produits ou en être retirés et Teranet peut aussi, à quelque moment que ce soit, sur remise d'un préavis d'au moins quarante-huit (48) heures au Titulaire du compte, modifier Teraview ou les Produits.

4.2 Matériel du Titulaire du compte Le Titulaire du compte a la responsabilité d'acheter, d'installer et d'utiliser un ordinateur ou d'autres types de matériel nécessaires au bon fonctionnement de Teraview et des Produits et qui respectent la configuration et les paramètres stipulés par Teranet. Le Titulaire du compte utilise ce matériel à ses frais et à ses risques et assume le coût des lignes de communication jusqu'au point d'accès à distance le plus près offert par Teranet ainsi que les frais d'interurbain et de connexion applicables.

4.3 Réparation Si le Site, Teraview ou les Produits ne fonctionnent pas à tous les égards importants conformément aux spécifications mises à jour par Teranet, cette dernière ou son mandataire désigné fera tous les efforts nécessaires pour les réparer à ses frais. Teranet, ou son mandataire désigné, peut imposer des frais, à son entière discrétion, selon ses tarifs réguliers, à l'égard des services de soutien qu'elle doit fournir en raison de ce qui suit :

- a) une erreur de l'utilisateur;
- b) la configuration du réseau ou du matériel informatique du Titulaire d'une LSP ou du Titulaire du compte;
- c) le fait que le Site, Teraview ou les Produits soient utilisés avec un système d'exploitation ou un logiciel tiers à l'égard duquel le fabricant n'offre pas de service de soutien ou qui est incompatible avec le Site, Teraview ou les Produits, comme il est indiqué dans les spécifications et les lignes directrices publiées par Teranet.

5.0 Modalités propres aux services de bases de données

5.1 Services de bases de données Teraview fournit un accès à distance en ligne aux données sur les brefs d'exécution de la province d'Ontario (la « Base de données des brefs ») et à la base de données des documents fonciers de la Province d'Ontario de Teranet (« POLARIS »). POLARIS et la Base de données des brefs sont collectivement appelés les « Bases de données ».

- 5.2 Restrictions applicables à l'utilisation** Sauf indication contraire dans les présentes, aucune donnée ni aucun renseignement ou document tiré des Bases de données (les « Données ») ne peut être copié, extrait, reproduit, republié, téléchargé en amont, affiché, transmis, encadré, utilisé à des fins commerciales ou distribué de quelque manière ou par quelque moyen que ce soit, étant entendu qu'une seule copie des Données en question peut être imprimée à des fins personnelles et non commerciales seulement, à la condition que tous les avis de droit d'auteur ou d'autres droits de propriété soient reproduits. Pour plus de précision, seulement dans les cas où cela est nécessaire, un Titulaire d'une LSP peut fournir une copie des Données applicables à l'un de ses clients qui en a véritablement et absolument besoin dans le cadre de ses activités professionnelles relatives à la prestation de services juridiques, d'arpentage ou autres, à la condition que le client en question utilise les données en question strictement à ses propres fins et ne les utilise pas en violation de la présente Convention ou de la documentation sur Teraview ou sur les Produits publiée par Teranet. Quiconque reproduit ou distribue les Données, ou quelque partie que ce soit de celles-ci, ou y accède, sans autorisation s'expose à de lourdes sanctions civiles ou pénales et sera poursuivi dans la mesure maximale permise par la loi.
- 5.3 Exactitude des documents servant à la création d'actes, d'effets ou d'instruments** Lorsqu'un Titulaire du compte ou un Titulaire d'une LSP soumet un document par l'intermédiaire de la fonction de création d'actes, d'effets ou d'instruments de Teraview et reçoit une confirmation de réception automatique, Teranet garantit seulement qu'elle a reçu un document. Elle ne garantit ni le contenu du document ni le fait que le document sera bien enregistré. Il incombe entièrement au Titulaire du compte ou au Titulaire d'une LSP de vérifier le contenu et l'exactitude du document soumis. Teranet agit seulement à titre d'intermédiaire passif et n'assume aucune responsabilité envers le Titulaire du compte, un Titulaire d'une LSP ou un tiers relativement aux dommages qui pourraient résulter du fait qu'un document n'a pu être déposé ou n'a pas été déposé correctement.
- 5.4 Garantie relative à la recherche de titres dans POLARIS** Nonobstant toute autre disposition à l'effet contraire de la présente Convention, Teranet déclare et garantit par les présentes que Teraview, lorsqu'il est utilisé à des fins de recherche de titres sur POLARIS, remplit les conditions suivantes :
- a) il convient aux fins expressément décrites dans la documentation y ayant trait; toutefois, Teranet ne peut être tenue responsable aux termes des présentes si l'accès à POLARIS est interrompu ou suspendu sans que cela soit sa faute;
 - b) il reproduit avec exactitude les renseignements qui sont contenus dans POLARIS et les parties conviennent que la responsabilité de Teranet en cas de violation de cette garantie explicite est limitée à l'indemnité que le Titulaire du compte ou le Titulaire d'une LSP aurait le droit de recevoir à partir de la Caisse d'assurance des droits immobiliers en vertu de l'article 57 de la *Loi sur l'enregistrement des droits immobiliers*, L.R.O. 1990, chap. L.5, en sa version modifiée, et de l'article 116 de la *Loi sur l'enregistrement des actes*, L.R.O. 1990, chap. R.20, en sa version modifiée (la « Caisse d'assurance ») si le Titulaire du compte ou le Titulaire d'une LSP avait obtenu les renseignements en question auxquels il s'est fié directement de POLARIS, plutôt que par l'intermédiaire de Teraview ou des Produits.
- 5.5 Aucune garantie de la Province d'Ontario** Aucune disposition de la présente Convention n'est destinée à rendre nul un droit ou un recours que le Titulaire du compte pourrait avoir à l'encontre de la Caisse d'assurance. Le Titulaire du compte reconnaît que la Province d'Ontario ne donne aucune garantie, explicite ou implicite, à l'égard des Bases de données ou de quelque autre Produit que ce soit qui est fourni par Teraview ou son intermédiaire. La Province d'Ontario ne peut être tenue responsable, que ce soit envers le Titulaire du compte, le Titulaire d'une LSP ou une autre personne physique ou morale, des dommages directs, indirects ou particuliers, quels qu'ils soient, y compris les pertes de revenus, de profits ou d'économies, la perte ou l'endommagement de données ou un autre type de perte commerciale ou économique, même si elle a été informée de la possibilité que de tels

dommages surviennent, ou des réclamations faites par un tiers. Le présent article s'applique sans égard au fait que la responsabilité résulte de la violation d'une modalité fondamentale ou d'une violation fondamentale de la présente Convention. Le Titulaire du compte et les Titulaires d'une LSP reconnaissent que Teranet a accès aux documents déposés auprès de la Province d'Ontario et que le présent paragraphe s'applique au profit de la Province d'Ontario et que celle-ci peut l'invoquer.

6.0 **Indemnisation touchant la propriété intellectuelle**

6.1 **Propriété intellectuelle** Teranet est propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur Teraview, les Produits, les Données, les Bases de données et le Site, y compris toutes les modifications qui pourraient y être apportées, ainsi que sur la totalité des documents, logos, noms et documentations de soutien connexes qui sont fournis aux termes de la présente Convention, ou est autorisée à les utiliser sous licence.

6.2 **Indemnisation touchant la propriété intellectuelle** Sous réserve du paragraphe 6.3 et des limitations de responsabilité prévues au paragraphe 7.1, Teranet indemnise le Titulaire du compte et les Titulaires d'une LSP et les tient quittes de l'ensemble des dommages, des pertes et des frais qu'ils pourraient engager ou subir ou dont ils pourraient devenir responsables en raison d'une réclamation faite à leur encontre par un tiers, dans la mesure où cette réclamation repose sur une allégation selon laquelle Teraview ou un Produit, selon la forme dans laquelle ceux-ci sont habituellement fournis sur le Site au Titulaire du compte ou aux Titulaires d'une LSP et utilisés dans les limites de la portée de la présente Convention, à l'exclusion expresse des Données, viole un brevet, un droit d'auteur, un secret commercial, une marque de commerce ou un autre droit de propriété intellectuelle canadien d'un tiers, et s'engage à les défendre dans une telle situation, sous réserve des conditions suivantes : a) Teranet est avisée d'une telle réclamation sans délai par écrit; b) Teranet est autorisée à assumer la défense ou le règlement d'une telle réclamation; c) sur demande de Teranet, le Titulaire du compte et les Titulaires d'une LSP lui offrent une aide raisonnable dans le cadre de la défense ou du règlement d'une telle réclamation. Nonobstant ce qui précède, Teranet a le droit, mais non l'obligation, de participer à une réclamation prévue par le présent article, ou d'assumer sa défense et celle du Titulaire du compte ou des titulaires d'une LSP. Teranet peut, à son gré, en cas de poursuite ou d'injonction pour contrefaçon aux termes des présentes, ou en prévision de la probabilité d'une telle poursuite ou injonction, (i) obtenir pour le Titulaire du compte ou les Titulaires d'une LSP le droit de continuer à utiliser Teraview ou le Produit, (ii) remplacer Teraview ou le Produit par une version non contrefaite, (iii) modifier Teraview ou le Produit de manière à éviter la contrefaçon ou (iv) cesser d'offrir Teraview ou le Produit touché et rembourser les droits de licence ou d'abonnement que le Titulaire du compte lui a versés à l'avance à leur égard, calculés au prorata sur une période de quatre (4) ans.

6.3 **Exclusions** Le paragraphe 6.2 ne s'applique pas aux réclamations qui découlent (i) de la modification de Teraview ou d'un Produit par le Titulaire du compte ou le Titulaire d'une LSP, (ii) de l'utilisation de Teraview ou d'un Produit d'une manière qui n'est pas conforme à la documentation applicable, (iii) de l'utilisation de Teraview ou d'un Produit avec un autre produit ou service qui n'est pas fourni par Teranet ou (iv) de l'utilisation de Teraview ou d'un Produit d'une autre manière qui n'est pas prévue par la présente Convention. Les dispositions du présent article 6 énoncent la responsabilité entière et exclusive qui pourra être attribuée à Teranet et à ses fournisseurs et les seuls et uniques recours que le Titulaire du compte ou le Titulaire d'une LSP pourra exercer dans l'éventualité où des réclamations correspondant à celles qui sont décrites au paragraphe 6.2 seraient présentées.

7.0 **Limitation de responsabilité**

7.1 **Limitation de responsabilité**

- a) Teranet de même que les membres de son groupe, ses fournisseurs, ses mandataires, ses employés, ses consultants, ses conseillers et ses représentants (collectivement, les « Parties affiliées à Teranet ») ne peuvent en aucun cas être tenus responsables envers le Titulaire du compte, un Titulaire d'une LSP ou un tiers (i) d'une situation résultant de la présente Convention, de Teraview, d'un Produit, de Données, des Bases de données, du Site, d'une LSP, d'une AMF ou d'un autre produit ou service fourni aux termes de la présente Convention (y compris la documentation, l'installation, les systèmes d'autoassistance, le service à la clientèle et les services de soutien technique) (collectivement, les « Autres services »), ni du caractère adéquat, du fonctionnement ou du non-fonctionnement de Teraview, d'un Produit, des Données, des Bases de données, du Site, d'une LSP, d'une AMF ou des Autres services ou de l'un ou l'autre d'entre eux (sous réserve de l'article 5), (ii) des réclamations, des poursuites, des pertes ou des dommages, y compris les pertes de revenus, de profits ou d'économies, la perte ou l'endommagement de données, un autre type de perte commerciale ou économique ou les dommages directs, indirects et particuliers, quels qu'ils soient, (iii) des réclamations faites par un tiers (sous réserve du paragraphe 6.2), (iv) des produits ou des services fournis par l'intermédiaire d'un tiers (y compris les Autres services), (v) de la défaillance ou du non-fonctionnement du produit d'un tiers ou (vi) des logiciels de tiers qui font partie de Teraview, d'un produit, des Bases de données, du Site, d'une LSP, d'une AMF ou d'un Autre service.
- b) Sans restreindre les limitations de responsabilité prévues dans la présente Convention, la responsabilité globale maximale de Teranet et des Parties affiliées à Teranet envers le Titulaire du compte, les Titulaires d'une LSP et les représentants autorisés du Titulaire du compte relativement à quelque réclamation que ce soit qui se rapporte à la présente Convention, à Teraview, aux Produits, aux Données, aux Bases de données, au Site, à une LSP ou à un Autre service ne peut dépasser la moins élevée des sommes suivantes, soit dix mille dollars (10 000 \$) ou le montant des frais que le Titulaire du compte a effectivement versés à Teranet aux termes de la présente Convention en contrepartie de l'utilisation de Teraview, des Produits, des Données, des Bases de données, du Site, d'une LSP ou d'Autres services fournis par Teranet aux termes de la présente Convention au cours de la période de douze (12) mois qui a précédé la date de la réclamation, sans tenir compte des frais imposés par des tiers dans le cadre de l'utilisation de Teraview, des Produits, des Données et des Autres services (y compris les frais prévus par la loi).
- c) Les limitations de responsabilité énoncées dans le présent paragraphe 7.1 s'appliquent sans égard au fait que la responsabilité résulte ou non d'un acte de négligence, de la violation d'une modalité fondamentale ou d'une violation fondamentale de la présente Convention et même si Teranet et les Parties affiliées à Teranet, ou l'une ou l'autre d'entre elles, ont été informées de la possibilité que de tels dommages surviennent.

7.2 **Limitation de responsabilité dans le cadre de l'utilisation** Nonobstant le paragraphe 7.1, si l'utilisation de Teraview ou d'un Produit échoue en raison d'une défaillance de Teraview, du Produit ou d'autres pièces d'équipement de Teranet, la seule responsabilité de Teranet sera de rembourser au Titulaire du compte, si celui-ci lui en fait la demande par écrit, les frais relatifs à l'utilisation en question. Teranet ne pourra être tenue responsable, aux termes de la présente Convention, de quelque situation que ce soit à l'égard de laquelle le Titulaire du compte ou le Titulaire d'une LSP obtient un recouvrement ou est indemnisé en vertu de la loi ou de toute autre entente.

7.3 **Recours** Les recours prévus par la présente Convention sont les seuls recours exclusifs que le Titulaire du compte et les Titulaires d'une LSP peuvent exercer.

8.0 **Exonération de garanties**

8.1 **Aucune garantie** Sauf pour ce qui est des garanties explicites et des indemnités prévues aux articles 5 et 6 des présentes, Teranet ne donne aucune garantie relativement à Teraview, aux Produits, aux Données, aux Bases de données, au Site, à une LSP ou aux Autres services qu'elle fournit aux termes de la présente Convention. Teranet fournit Teraview, les Produits, les Données, les Bases de données, le Site, les LSP et les Autres services aux termes de la présente Convention « tels quels », sans autre garantie, déclaration ou condition, explicite ou implicite, y compris des garanties ou des conditions d'exactitude, d'intégralité, d'actualité, de qualité marchande ou d'adaptabilité à une fin particulière ou celles découlant de la loi, de l'usage du commerce ou d'une conduite habituelle. Sauf pour ce qui est des garanties explicites et des indemnités prévues aux articles 5 et 6, Teranet ne donne aucune garantie ni ne fait aucune déclaration relativement à l'utilisation ou aux résultats de l'utilisation de Teraview, des Produits, des Données, des Bases de données, du Site, des LSP et des Autres services en ce qui a trait à leur bien-fondé, à leur exactitude, à leur fiabilité ou à leur sécurité ou à quelque autre égard que ce soit. Nonobstant toute disposition de la présente Convention, ni Teranet ni les Parties affiliées à Teranet ni aucune autre personne dont la base de données ou un autre Produit est exploité ou distribué par Teranet ne garantissent que quelque Produit ou Base de données que ce soit ou quelque donnée ou document que ce soit qui est contenu dans une base de données est complet et totalement exact ou qu'un Produit fonctionnera sans défaillance ou sans interruption.

8.2 **Autres fournisseurs** Il se pourrait que certains Produits soient élaborés, fournis, exploités ou entretenus par des personnes autres que Teranet. Teranet ne peut donner ni ne donne aucune garantie quant à l'exactitude, à l'intégralité, à l'actualité, à la qualité marchande ou à l'adaptabilité à une fin particulière de tels Produits. En raison des provenances diverses des Produits, des retards, des omissions ou des inexactitudes pourraient survenir. Teranet décline expressément toute garantie quant aux logiciels de tiers qui font partie de Teraview, des Produits, des Bases de données, du Site ou des Autres services.

9.0 **Indemnisation**

9.1 **Indemnité** Le Titulaire du compte, chacun des Titulaires d'une LSP et chacun des représentants autorisés du Titulaire du compte indemnisent Teranet, les membres de son groupe, ses fournisseurs, ses mandataires, ses employés, ses consultants, ses conseillers et ses représentants (les « Parties indemnisées ») et les tiennent quittes de l'ensemble des coûts, des dommages, des pertes ou des frais que les Parties indemnisées ou l'une ou l'autre d'entre elles pourraient engager ou subir ou dont elles pourraient devenir responsables en raison d'une réclamation faite par un tiers à leur encontre alléguant qu'ils ont utilisé Teraview, les Produits, les Données, les Bases de données, le Site, une LSP, une AMF ou d'Autres services sans autorisation, illégalement ou de manière inappropriée, ou qu'une telle utilisation a été faite dans le cadre de leur Compte, ou que le Titulaire du compte ou le Titulaire d'une LSP a violé la présente Convention.

10.0 **Renseignements confidentiels et exclusifs**

10.1 **Renseignements confidentiels et exclusifs** Teraview, les Produits et les Bases de données comportent des renseignements confidentiels et exclusifs et des secrets commerciaux. Le Titulaire du compte et les Titulaires d'une LSP reconnaissent que Teraview, les Produits et les Bases de données ainsi que leurs diverses composantes ont nécessité beaucoup d'efforts et sont issus d'un long processus d'analyse et de sélection. Quiconque utilise, reproduit ou distribue Teraview, les Produits ou les Bases de données, ou quelque partie que ce soit de ceux-ci, ou y accède, sans autorisation sera

poursuivi dans la mesure maximale permise par la loi et s'expose à de lourdes sanctions civiles ou pénales. Lorsque le Titulaire du compte et les Titulaires d'une LSP contrôlent l'accès à Teraview et aux Produits ainsi que les Données, ils doivent faire preuve de prudence raisonnable en ce qui a trait à l'accès à ceux-ci, à leur utilisation et à leur stockage.

11.0 **Importation et Exportation**

11.1 Exportation de données Le Titulaire du compte et les Titulaires d'une LSP pourront exporter les données de facturation qui remontent à un maximum de deux (2) ans comme il est indiqué dans le présent paragraphe. Les données de facturation qui remontent à plus de deux (2) ans seront archivées et, par conséquent, ne figureront pas sur les bordereaux récapitulatifs de facturation ou les bordereaux récapitulatifs des taxes et frais indiqués sur la facture. Le Titulaire du compte qui souhaite consulter les données de facturation qui remontent à plus de deux (2) ans doit faire parvenir une demande spéciale au centre de service à la clientèle. Le Titulaire du compte et les Titulaires d'une LSP peuvent, au moyen de la fonction d'exportation des données de facturation (*billing export*), sauvegarder les renseignements sur leur facturation et autres renseignements sur leur Compte dans un fichier. Le Titulaire d'une LSP peut, au moyen de la fonction de téléchargement de fichiers textes POLARIS^{MD}, faire une copie des données d'enregistrement foncier qui figurent dans la base de données POLARIS uniquement s'il doit les intégrer immédiatement aux documents qu'il est en train de préparer aux fins internes de son entreprise dans le cadre d'une opération d'enregistrement foncier précise ou à une autre fin en se conformant au paragraphe 5.2. Les données tirées de POLARIS ne peuvent être ni stockées ni réutilisées dans le cadre d'une autre opération d'enregistrement foncier ni être utilisées à quelque autre fin que ce soit.

11.2 Importation de documents Le Titulaire du compte et les Titulaires d'une LSP sont entièrement responsables du contenu des documents, des fichiers et des autres renseignements (collectivement, les « Fichiers ») qui sont importés sur Teraview et Teranet agit seulement à titre d'intermédiaire passif aux fins de la transmission en ligne de tels Fichiers. Il incombe entièrement au Titulaire du compte et aux Titulaires d'une LSP de créer et de conserver des copies de sauvegarde de tous les Fichiers. Le Titulaire du compte et les Titulaires d'une LSP conviennent que Teranet se réserve le droit de supprimer (ou de faire supprimer) de ses serveurs les Fichiers dont elle estime, à son entière discrétion, qu'ils pourraient endommager ses systèmes ou les systèmes de ses fournisseurs ou concédants de licence ou l'exposer ou exposer ses fournisseurs ou concédants de licence à des responsabilités, et le Titulaire du compte et les Titulaires d'une LSP donnent à Teranet et à ses représentants autorisés le droit d'accès nécessaire pour procéder à une telle suppression et y consentent. Si Teranet décide de supprimer de tels Fichiers, elle en avisera le Titulaire du compte dans un délai de un (1) jour ouvrable. Le Titulaire du compte et les Titulaires d'une LSP renoncent à faire quelque réclamation que ce soit relativement à une telle suppression de Fichier.

11.3 Garanties relatives aux Fichiers Le Titulaire du compte et chacun des Titulaires d'une LSP déclarent et garantissent que leurs Fichiers remplissent les conditions suivantes : (i) ils ne violent ni ne violeront aucun droit d'auteur, brevet, marque de commerce, secret commercial ou autre droit exclusif, ou droit de publicité ou de protection des renseignements personnels; (ii) ils ne violent ni ne violeront aucune loi ou ordonnance ni aucun règlement, y compris ceux qui régissent le contrôle des exportations, la concurrence déloyale, les pratiques discriminatoires et la publicité mensongère; (iii) ils ne sont ni ne seront diffamatoires sur le plan commercial; (iv) ils ne sont ni ne seront obscènes, pornographiques ou contraires aux lois canadiennes de quelque autre manière que ce soit; (v) ils ne contiennent ni ne contiendront aucun virus ni aucune autre routine de programmation nuisible.

11.4 Vérification de l'exactitude Lorsque des données sont importées ou exportées de la façon indiquée au présent article 11 ou soumises de quelque autre manière que ce soit au moyen de Teraview, d'un Produit ou d'un Autre service, il incombe entièrement au Titulaire du compte ou au Titulaire d'une LSP

d'en vérifier l'exactitude et la qualité et de s'assurer de leur adaptabilité aux fins auxquelles il les destine.

12.0 **Accès, protection des renseignements personnels et sécurité**

12.1 **Liens** Teranet pourrait afficher sur le Site certains liens qui permettent au Titulaire du compte, au Titulaire d'une LSP et à leurs utilisateurs de quitter le Site et de se connecter directement aux sites liés. Teranet fournit ces liens à titre informatif seulement. Ces sites liés sont entièrement indépendants du Site et leur présence ne doit pas être interprétée comme si Teranet portait un jugement à leur égard ou à l'égard des renseignements, documents, produits ou services qu'ils offrent, était affiliée à ceux-ci ou les approuvait ou les endossait. Teranet n'est pas responsable du contenu des sites liés à l'un de ses sites ou des liens affichés sur un site lié. Lorsque le Titulaire du compte ou le Titulaire d'une LSP accède au site d'un tiers au moyen d'un lien, il perd la protection des renseignements personnels que lui offre le Site de Teranet et est assujéti à celle qui est offerte sur le site du tiers. Teranet ne peut garantir ni ne garantit que la politique en matière de protection des renseignements personnels des sites de tiers est identique à la sienne ou qu'elle prévoit les mêmes mécanismes de protection.

12.2 **Accès** Il incombe entièrement au Titulaire du compte d'obtenir un accès Internet et d'en assumer les frais.

12.3 **Politique en matière de protection des renseignements personnels** Le Titulaire du compte et le Titulaire d'une LSP conviennent respectivement que, au moyen des Produits, du Site, des Bases de données, des Autres services ou d'une LSP ou d'une AMF, Teranet peut recueillir et communiquer des données statistiques et d'autres renseignements au sujet de l'utilisation que le Titulaire du compte et le Titulaire d'une LSP font des Produits, du Site, des Données, des Bases de données, des Autres services, d'une LSP ou d'une AMF et de certaines opérations effectuées au moyen de ceux-ci (les « Renseignements sur les opérations ») ainsi que certains renseignements personnels. L'utilisation de Teraview, des Produits, du Site, des Bases de données, des Autres services et de la LSP est assujétiée à la politique en matière de protection des renseignements personnels de Teranet, que l'on peut consulter à l'adresse <https://french.teranet.ca/legal-notice-and-security-statement/>. Cette politique, qui peut être modifiée sans avis, est intégrée aux présentes par renvoi. Le Titulaire du compte et le Titulaire d'une LSP conviennent respectivement que, en plus des autres fins décrites dans la politique en matière de protection des renseignements personnels, Teranet peut utiliser les Renseignements sur les opérations et les renseignements personnels aux fins suivantes : pour donner accès à Teraview, aux Produits, au Site, aux Données, aux Bases de données, aux Autres services aux AMF et aux LSP; pour assurer le bon fonctionnement et le soutien technique de Teraview, des Produits, du Site, des Bases de données, des Autres services, des AMF et des LSP; aux fins de la facturation, de la comptabilité, de l'audit, de l'archivage et de l'administration; pour évaluer et comprendre le comportement et les préférences de ses clients et en tenir compte dans l'élaboration des caractéristiques et fonctionnalités futures; pour régler les problèmes techniques; pour appliquer la présente Convention; pour remplir les obligations en matière de présentation de l'information et d'audit prévues par contrat qui lui incombent envers le gouvernement, les organismes de réglementation et les fournisseurs dont les produits font partie de Teraview, des Produits, du Site, des Données, des Bases de données, des Autres services et des LSP ou s'y rapportent d'une autre manière; pour les regrouper à des fins de recherche et de statistiques et d'études de marché; pour les communiquer à ses entreprises affiliées, à ses fournisseurs, à ses partenaires et à ses sous-traitants qui s'en serviront dans le cadre de l'exécution de certaines fonctions ou de la prestation de certains services à Teranet; pour les communiquer à une autorité chargée de l'application de la loi ou à un organisme de réglementation ou d'autoréglementation, y compris un barreau ou un ordre d'arpenteurs-géomètres, qui a compétence dans le cadre d'une enquête effectuée par l'un ou l'autre d'entre eux à l'égard de l'utilisation que le Titulaire du compte ou le Titulaire d'une LSP fait de Teraview, des Produits, du Site, des Données, des Bases de données, des Autres services et de sa LSP. Le Titulaire du compte et le

Titulaire d'une LSP s'engagent respectivement à ne pas entraver ni tenter d'entraver la collecte et la communication de Renseignements sur les opérations ou de renseignements personnels. Teranet peut, dans le but d'assurer l'efficacité du processus de collecte, de stockage et d'utilisation de renseignements, transférer des renseignements personnels et des Renseignements sur les opérations à l'extérieur du Canada et le Titulaire du compte et le Titulaire d'une LSP consentent respectivement à un tel transfert. Sans restreindre la portée générale de la politique en matière de protection des renseignements personnels ou de ce qui précède, en utilisant Teraview, le Titulaire du compte et le Titulaire d'une LSP consentent respectivement expressément à ce que Teranet communique l'un ou l'autre de leurs renseignements personnels qu'elle pourrait tirer de Teraview, des Produits, du Site, des Données, des Bases de données, des Autres services ou de leur LSP ou qui se rapportent à leur accès à ceux-ci, ou à l'utilisation qu'ils en font, à la Province d'Ontario, à ses ministères ou à ses organismes, aux fins de ces ministères ou organismes, et à ce que ces renseignements personnels soient communiqués à la Province d'Ontario, à ses ministères ou à ses organismes et à des organismes chargés de l'application de la loi ou à des organismes de réglementation qui ont compétence dans le cadre d'une enquête effectuée par l'un ou l'autre d'entre eux à l'égard du Titulaire du compte ou du Titulaire d'une LSP ou de l'utilisation que l'un ou l'autre d'entre eux fait de Teraview, des Produits, du Site, des Données, des Bases de données, des Autres services ou de sa LSP. Le Titulaire du compte et le Titulaire d'une LSP reconnaissent que (i) étant donné que l'Internet n'est pas un media sécurisé, aucune garantie ne peut être donnée quant à la protection de leurs renseignements personnels et (ii) les communications Internet sont, de par leur nature, susceptibles de faire l'objet de corruptions de données, d'accès non autorisés, d'interceptions et de retards.

12.4 Politique en matière de sécurité L'utilisation de Teraview, des Produits, du Site, des Données, des Bases de données et des Autres services est assujettie aux modalités de la déclaration de sécurité de Teranet, que l'on peut consulter à l'adresse <https://french.teranet.ca/legal-notice-and-security-statement/>. Cette déclaration, qui peut être modifiée sans avis, est intégrée aux présentes par renvoi. Le Titulaire du compte et le Titulaire d'une LSP reconnaissent que, bien que les mécanismes de sécurité de Teranet soient généralement conformes à ceux qui sont habituellement mis en œuvre dans le secteur au Canada, il n'est pas encore possible d'assurer entièrement la protection, la confidentialité et la sécurité des communications sur Internet et qu'aucune garantie ne peut donc être donnée à cet égard. Par conséquent, Teranet n'est pas responsable d'une atteinte à la vie privée, de la divulgation de renseignements ou du préjudice, des dommages ou des pertes qui pourraient découler de la transmission de quelque renseignement que ce soit dans le cadre de l'utilisation de Teraview, des Produits, du Site, des Données, des Bases de données et des Autres services.

12.5 Atteintes à la sécurité Le Titulaire du compte et les Titulaires d'une LSP s'engagent à ne pas tenter de porter atteinte à la sécurité de Teraview, des Produits, des Données, des Bases de données, du Site ou des Autres services, y compris (i) en se connectant à un Compte auquel ils ne sont pas autorisés à accéder ou (ii) en tentant de nuire à Teraview, aux Produits, aux Données, aux Bases de données, au Site ou aux Autres services ou de les perturber au moyen d'un virus, en surchargeant le serveur ou par tout autre moyen.

13.0 Dispositions générales

13.1 Les dispositions de la présente Convention qui sont destinées à demeurer en vigueur après la résiliation de la présente Convention, y compris les paragraphes 1.3, 1.4, 2.1, 2.3, 2.5, 2.6, 2.7, 3.3, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 11.2, 11.3, 12.3 et 12.4 et les articles 6, 7, 8, 9, 10 et 13, demeureront en vigueur après la résiliation de la présente Convention.

13.2 Titre Teranet, ses concédants de licence et ses fournisseurs conservent en tout temps le titre de propriété de Teraview, des Produits, des Données, des Bases de données, du Site et des Autres services. Teraview, les Produits, les Données, les Bases de données, le Site, les Autres services et les

systèmes et les documents qui y sont associés sont exclusifs et sont protégés par les lois qui régissent le droit d'auteur et les autres droits de propriété intellectuelle.

- 13.3 **Utilisation des marques** La présente Convention ne comprend pas le droit d'utiliser le nom commercial, le logo et les marques de commerce connexes de Teranet ou de l'un ou l'autre de ses concédants de licence ou fournisseurs. L'affichage de ces marques de commerce sur Teraview, sur un Produit ou sur le Site ne signifie pas qu'une licence ou un droit d'utilisation a été octroyé à l'égard de celles-ci, sauf indication expresse.
- 13.4 **Vérification** Teranet ou ses représentants autorisés peuvent, agissant raisonnablement et après en avoir fait la demande au Titulaire du compte par écrit, examiner et inspecter les documents et les registres du Titulaire du compte ou de l'un ou l'autre des Titulaires d'une LSP ou des représentants autorisés du Titulaire du compte qui ont trait à Teraview, aux Produits, aux Données, aux Bases de données, au Site, aux Autres services et à la présente Convention pendant les heures d'ouverture habituelles. Sous réserve du paragraphe 12.3 des présentes, Teranet doit respecter le caractère confidentiel des renseignements relatifs aux activités commerciales et aux affaires internes du Titulaire du compte, du Titulaire d'une LSP ou des représentants autorisés du Titulaire du compte et ne pas les divulguer.
- 13.5 **Avis** Un avis donné aux termes de la présente Convention peut être remis en mains propres ou envoyé par la poste, par un service de messagerie, par télécopieur ou par courrier électronique ou, s'il s'agit d'un avis donné par Teranet, il peut être affiché sur Teraview, sur le Produit applicable, sur le Site ou sur un autre site Web de Teranet. Sauf disposition contraire de la présente Convention, un avis est réputé avoir été reçu le cinquième jour ouvrable suivant la mise à la poste s'il est envoyé par courrier ordinaire, à la date de la livraison s'il est envoyé par un service de messagerie, le jour ouvrable suivant la date de l'envoi s'il est envoyé par télécopieur ou par courrier électronique ou le jour ouvrable suivant la date de l'affichage s'il est affiché sur Teraview, sur le Produit applicable, sur le Site ou sur un autre site Web de Teranet.
- 13.6 **Cession** Teranet peut céder la présente Convention ou les droits et obligations qui y sont prévus, en totalité ou en partie, sans devoir obtenir quelque consentement que ce soit. Le Titulaire du compte ou le Titulaire d'une LSP peut céder la présente Convention ou les droits et obligations qui y sont prévus, mais seulement à condition d'obtenir le consentement écrit préalable de Teranet. Toute tentative de la part du Titulaire du compte ou du Titulaire d'une LSP de céder les droits ou les obligations prévus par la présente Convention sera nulle et non avenue en l'absence d'un tel consentement écrit préalable.
- 13.7 **Lois applicables** Le Titulaire du compte et les Titulaires d'une LSP reconnaissent que Teraview, certains Produits, les Bases de données, le Site ou les Autres services peuvent être fournis par des tiers qui résident et exercent leurs activités à l'extérieur de la province d'Ontario ou peuvent être hébergés sur des ordinateurs situés à l'extérieur de cette province. Nonobstant ce qui précède, le Titulaire du compte et les Titulaires d'une LSP reconnaissent que leur utilisation de Teraview, des Produits, des Bases de données, du Site et des Autres services sera réputée avoir eu lieu uniquement dans la province d'Ontario, au Canada, et que la présente Convention et les différends qui pourraient découler de son objet sont régis par les lois de la province d'Ontario, au Canada, et par les lois du Canada qui s'appliquent dans cette province. Les Parties consentent expressément à la compétence d'attribution et de lieu exclusive des tribunaux de l'Ontario relativement à toutes les actions, à tous les différends ou à toutes les controverses qui pourraient découler des présentes, sauf en ce qui a trait aux injonctions, qu'une partie est libre de demander et d'obtenir dans quelque territoire que ce soit qu'elle juge approprié.

- 13.8 **Disjonction** Si l'une ou l'autre des dispositions de la présente Convention est jugée illégale, nulle ou inexécutoire, elle sera réputée séparable des présentes et cela ne compromettra aucunement la validité ou le caractère exécutoire des autres dispositions.
- 13.9 **Modifications** Certains documents et certaines caractéristiques peuvent être ajoutés au Site, à Teraview, aux Produits, aux Bases de données ou aux Données ou en être retirés. Teranet peut aussi, à quelque moment que ce soit, apporter d'autres modifications au Site, à Teraview, aux Produits, aux Bases de données ou aux Données. Teranet peut modifier les modalités de la présente Convention. Sauf si cela est stipulé dans les présentes, Teranet peut modifier toutes les dispositions de la présente Convention avec effet immédiat sur remise d'un avis au Titulaire du compte, ce qu'elle peut faire par voie électronique ou en affichant les modifications sur le Site ou sur Teraview. Si le Titulaire du compte ou le Titulaire d'une LSP continue à utiliser Teraview après que le Titulaire du compte a reçu un avis l'informant qu'une modification a été apportée aux modalités de la présente Convention, le Titulaire du compte et le Titulaire d'une LSP seront réputés avoir accepté la modification. Il est conseillé au Titulaire du compte et au Titulaire d'une LSP d'examiner régulièrement le site Web de Teranet pour se tenir au courant de ces modifications.
- 13.10 **Intégralité de l'entente** La présente Convention ainsi que tous les Formulaires de demande de Teraview, les Formulaires de demande de LSP, les Conventions relatives à la LSP applicables et les autres conventions accessoires dont il est question dans la présente Convention constituent l'entente intégrale intervenue entre les parties relativement à l'accès à Teraview, aux Produits, aux Données, aux Bases de données, au Site et aux Autres services par le Titulaire du compte et le Titulaire d'une LSP et à l'utilisation que ceux-ci en font et, en cas de divergence entre les modalités d'une commande que le Titulaire du compte a soumise à Teranet et les présentes modalités, les présentes modalités auront préséance.
- 13.11 **Titres** Les titres qui figurent dans la présente Convention ont été insérés uniquement pour en faciliter la consultation et ne doivent avoir aucune incidence sur l'interprétation de celle-ci.
- 13.12 **Langue** En cas de conflit ou de divergence entre la version anglaise et la version française de la présente Convention, la version anglaise de la présente Convention prévaudra.
- 13.13 **Marques de commerce** Teranet, le logo sous forme d'arches de Teranet, Portas, Teraview, le logo de Teraview et POLARIS sont des marques de commerce de Teranet Inc. Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs. Tous droits réservés.
- 13.14 **Cas de force majeure** Sauf pour ce qui est du paiement, aucune des deux parties n'est responsable des dommages-intérêts découlant d'un retard ou d'un défaut dans l'exécution des obligations prévues dans les présentes si le retard ou le défaut en question résulte de conditions qui sont indépendantes de sa volonté, y compris des catastrophes naturelles, des restrictions gouvernementales (y compris le refus d'octroyer des licences relatives aux services connexes ou autres licences nécessaires ou l'annulation de telles licences), des guerres, des actes terroristes, des désastres naturels, des interruptions de travail, des insurrections ou d'autres causes indépendantes de la volonté raisonnable de la partie dont les activités sont touchées.